Région OCCITANIE Département du Lot (46) Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc (46 201)

Dossier de demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage: PHOTOSOL DEVELOPPEMENT





Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 rue Drouot - 75009 PARIS
Tel: 01 84 25 41 08

mail: alexis.dedeken@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

	Sommaire	
	Pièces Administratives.	1
	Formulaire de demande de Permis de Construire.	
	Bordereau de dépôt des pièces jointes	
	Déclaration des élements nécessaires au calcul des impositions.	
	Extrait K-BIS PH0T0S0L DEVELOPPEMENT	
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.	
	rabieau recapitulatii uu tottolei concerne par le projet	13 α 10
PC 1	Plans de situation du projet	
	Localisation générale du projet	18
	Vue aérienne	19
	Vue aérienne zoom Montcuq 2	20
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet.	21
	Plan cadastral zoom Montcuq 2	
PC 2	Plans de masse des constructions	23
0 2	Plan topographique – état existant.	
	Plan de masse du projet - état projeté.	
	Plan de masse sur les structures mono-pieux - état projeté.	
	Plan de masse du projet au 1/750ème au format AO (voir document joint)	
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	
	Plan de localisation des coupes	
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'	
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'	
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet CC '	33
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet DD'	34
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet EE'	35
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque bi-pieux	36
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque mono-pieux	37
	Plan de localisation des coupes sur poste de transformation.	
	Vue en coupe du poste de transformation.	
	Plan de localisation des coupes sur le poste source.	
	Vue en coupe sur le poste source	
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	43 à 46
PC 5	Plans des façades et des toitures	47
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 72 panneaux.	
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 36 panneaux.	
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 30 panneaux	
	Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux	
	Plan des faces du poste de transformation	
	Vue des façades d'une citerne Plan des faces du poste source	
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	
	Plan de localisation des points de vues photographiques	
	Photomontages	57 à 59
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	61
	Plan de localisation du point de vue photographique.	
	Photographie	
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	65
100	Plan de localisation du point de vue photographique	
	Photographie	
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	69

_		
PIECES	ADMINIS	TRATIVES

<u>Contenu</u>

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // mmin.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 1 / 67



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☑ Permis de construire

our les	s demandes de	e permis de	e construire de maisons	individuelles et de leur	s annexes,	vous pouvez	utiliser le forr	mulaire spécifique cerfa

-	ou non des démolitions
Pour les demandes de permis de construire de maisons individ	duelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cer n° 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,). Vous réalisez une nouvelle construction.	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
 Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. 	La présente demande a été reçue à la mairie le Cachet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à par	ire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le rtir du 2 ^{éme} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres airement responsables du paiement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame ☐ Mon	sieur 🗌
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Département : Pays :	
	Raison sociale :
	Tichon. Bava
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 5 Voie : Rue Drouot Lieu-dit : Lor	calité : Paris
Code postal : 7 , 5 , 0 , 0 , 9 BP : Cedex :	
Téléphone :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autr préciser son nom et ses coordonnées : Madame	res que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur ⊠ Personne morale □
Nom : DE DEKEN	Prénom : ALEXIS
OU raison sociale : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT	
Adresse : Numéro : 5 Voie : Rue Drouot	
Lieu-dit :Loo	calité : Paris
Code postal : 7 5 0 0 9 BP : Cedex : C	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone: $0 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 $	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
☑ J'accepte de recevoir par courrier électronique les l'adresse suivante :	documents transmis en cours d'instruction par l'administration à alexis.dedeken @ photosol.fr
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

PAGE 2 /67

3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)			
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent p	permettre à l'a	administrati	on de localiser
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appa	ertonont à un r	nômo prop	riótaira
Le terrain est constitue de rensemble des parcelles cadastrales d'un seul terraint appa Adresse du (ou des) terrain(s)	interiant a un i	neme prop	netaire.
Numéro : Voie :			
Lieu-dit :Localité : MONTCUQ-EN-Q		NO	
	UERCY-BLA	NC	
Code postal : 4 6 8 0 0 BP : Cedex :			
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, v	varillaz ranasi	anar la fiab	a aamulámantai
page 9)	reullez rensei	gilei ia iicii	e complemental
Préfixe: Section: Numéro:			
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir p.9			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vou ou de bénéficier d'impositions plus favorables)	us permettre de	faire valoir d	les droits à constri
Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🖾	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🔲	Non 🏻	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui 🗌 Oui 🔲		Je ne sais pas Je ne sais pas
Le terrain ast-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Ur		NOIT ES	Je lie sais pas
Partenarial (P.U.P) ?	Oui 🔲		Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗆	Non 🖾	Je ne sais pas
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les c	onnaissez. les	s dates de o	décision ou d'au
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagem Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet	nent	1)	
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés	de construction		ntes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports	de construction		ntes)
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect	de construction	rrespondar	ntes)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs	de construction	rrespondar	ntes)
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect	de construction	rrespondar	ntes)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	de construction	rrespondar	ntes)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités):	de construction	rrespondar	ntes)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²):	de construction	rrespondar	ntes)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur	de construction u les cases co tifs de caravar	rrespondar nes ou	
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	u les cases co tifs de caravar ne surface de	rrespondar nes ou plancher t	totale supérieur
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage rec	u les cases co tifs de caravar ne surface de	rrespondar nes ou plancher t	totale supérieur
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur d'o m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recons les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un	u les cases co tifs de caravar ne surface de cevant plus de	rrespondar nes ou plancher t deux résid	totale supérieur ences mobiles
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur d'o m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recons les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un protégé¹:	u les cases co tifs de caravar ne surface de cevant plus de n document d'u	rrespondar nes ou plancher t deux résid urbanisme	totale supérieur ences mobiles comme devant é
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur d'o m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recons les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un	u les cases co tifs de caravar ne surface de cevant plus de n document d'u	rrespondar nes ou plancher t deux résid urbanisme	totale supérieur ences mobiles comme devant é
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur do m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recons les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un crotégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture ma	tifs de caravar ne surface de cevant plus de n document d'u	plancher to deux résidurbanisme ent nécessa	totale supérieur ences mobiles comme devant é ires à la gestion
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur do m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recons les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture me forestières	tifs de caravar u les cases co	plancher f deux résid urbanisme nt nécessa res, conchy	totale supérieur lences mobiles comme devant é ires à la gestion licoles, pastorale
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement	tifs de caravar u les cases co	plancher f deux résid urbanisme nt nécessa res, conchy	totale supérieur lences mobiles comme devant é ires à la gestion licoles, pastorale
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collect de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités) : Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : Superficie (en m²) : Profondeur (pour les affouillements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant ur 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage rec cans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un crotégé¹ : Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture ma forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les a Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	tifs de caravar u les cases co	plancher f deux résid urbanisme nt nécessa res, conchy	totale supérieur lences mobiles comme devant é ires à la gestion licoles, pastorale
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou Quel que soit le secteur de la commune Lotissement	tifs de caravar u les cases co	plancher f deux résid urbanisme nt nécessa res, conchy	totale supérieur lences mobiles comme devant é ires à la gestion licoles, pastorale

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

		3/17
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :	certificat aux cor	nstructeurs.
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué	Oui 🗆	Non 🗆
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗌	Non 🗆
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hében de l'hében de l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hében de l'aménagement d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		stique
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🗆	Non 🗆
Si qui joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		

Formulaire de demande de Permis de Construire

	4/17
5 - À remplir pour une demande compre	nant un projet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ⊠	Non 🗆
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques c	i-dessous et lui faire apposer son cachet
Nom de l'architecte : RAES	Prénom : VINCENT
Numéro : 80 Voie : RUE DU	FAUBOURG SAINT DENIS
Lieu-dit:	Localité : PARIS
Code postal : 7 5 0 1 0 BP : C	edex:
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : <u>\$14812</u>	
Conseil Régional de : ILE DE FRANCE	
Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 0	ou Télécopie : ou
Adresse électronique :	im.in.archi @ gmx.com
	e, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre onstruction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les .11-7 de ce code.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
	I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou ur	n agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² : ans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
5.2 - Nature du projet envisagé	
Nouvelle construction	
Travaux sur construction existante	and the last transport of the last transport
Le terrain doit etre divise en propriete ou en jouis	ssance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
dont les caracteristiques sont les suivantes : - 225 tables photovoltaïques mono-pieu compo	c : tovoltaïque comprenant un ensemble de panneaux et leurs supports esées de 48 panneaux : Longueur 30 m - Largeur 5.7m - Hauteur
3.12 m inclinaison 20°	
- 43 tables photovoltaïques mono-pieu compos 3.12 m	ées de 24 panneaux : Longueur 15 m - Largeur 5.7m - Hauteur
2.43m	es de 72 panneaux : Longueur 30 m - Largeur 4.04m - Hauteur
inclinaison 20° - 56 tables photovoltaïques bi-pieux composée inclinaison 20°	s de 36 panneaux : Longueur 15 m - Largeur 4.04m - Hauteur 2.43m
- Construction de 2 postes transformateurs dor Longueur : 12,19 m - Largeur : 2,44 m - Hauteu	
Aspect exterieur : RAL 7004 - Bâtiment de commande de 9m de largeur par Aspect extérieur bardage bois Toiture végétalisée	20m de longeur et d'une hauteur de 4.5m.
Deux transformateurs	
- Clôture grillagée : grillage noué de type ursus Portails à 2 vantaux d'une largeur de 3,5 m - La	, hauteur hors sol 2m maximum a clôture et les portails seront de type acier galvanisé
Si votre projet nécessite une puissance électrique s	upérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance
électrique nécessaire à votre projet :	

PAGE 3 / 67

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

						5/17
5.3 - Informations co	mplémentaires					
Nombre total de lo	•		don	t individuels :	ے اے dont co	llectifs :
Répartition du non	-					
Logement Locatif Soci	•		•		Prêt à taux zéro ∟	
Autres financement						
Mode d'utilisation	principale des log	ements :				
Occupation personnelle	(particulier) ou en	compte propre (p	ersonne morale) [Vente □	Location
S'il s'agit d'une occupa				_	Résid	ence secondaire 🗆
Si le projet porte sur ur	ne annexe à l'habi	tation, veuillez pr	éciser : Piscine 🛚	☐ Garage	Véranda ☐ Ab	ori de jardin 🗌
☐ Autres annexes à l'I	habitation :					
Si le projet est un foyer	r ou une résidence	e, à quel titre :				
Résidence pour persor	nnes âgées 🗌	Résidence pou	ır étudiants 🗌	Résidence de to	urisme 🗌	
Résidence hôtelière à	vocation sociale [☐ Résidei	nce sociale 🛘	Résid	ence pour personr	nes handicapées 🗆
Autres, précisez :						
Nombre de chamb	res créées en foy	er ou dans un hé	bergement d'un a	utre type :		
 Répartition du non 	3					
1 pièce 2 p	oièces <u> </u>	3 pièces 📖 📖	∟ 4 pièces ∟ ∟	5 pièces ட	6 pièce	s et plus
Nombre de niveau	x du bâtiment le p	olus élevé : 📖 🗀				
 Indiquez si vos tra 	vaux comprenner	t notamment :				
Extension	Surélévation \square		Création de ni	veaux suppléme	ntaires \square	
Information sur la	destination des co	nstructions future	es en cas de réali	sation au hénéfic	e d'un service nub	olic ou d'intérêt
collectif :		Enseignement et			sociale \square	one ou a interet
	•	Enseignement e	_		_	
Our	vrage spécial 🛚		Santé ∐	Culture	et loisir 📙	
5.4 - Construction pér Période(s) de l'année d	r iodiquement dé l urant laquelle (les	montée et ré-ins squelles) la consti	tallée ruction doit être de	émontée :		
5.5 - Destination des situé dans une comm R.123-9 du code de l'	une couverte pa	r un plan local d sa rédaction an	l'urbanisme ou u	n document en		
	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de	Surface supprimée ⁶	Surface supprimée par changement de	Surface totale = (A) + (B) + (C)
Destinations	(A)	(B)	destination⁵	(D)	destination⁵	- (D) - (E)
			(C)		(E)	
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	239,48	0	0	0	239,48
Surfaces totales (m²)	0	239,48	0	0	0	239,48

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

6/17

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface de pland Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des-	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou	Surface totale: (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
				tination ⁸ (C)		de sous-destina- tion ⁸ (E)	
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des	Industrie						
secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celleirs, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation

du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

To the changement de destination consists a transformer une surface existante un destinations mentionines dans le tableau vers die adure de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet : 📖 📖	டபடப Après réalisation du projet : டபடபட
	projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet :
Nambra da placea i	
Nombre de places : Surface totale affectée au stationnemer	nt :m², dont surface bâtie :n
Pour les commerces et cinémas :	,
	non, affectées au stationnement :
e démolition nécessite une autorisation. Vou	pumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre proj us pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Jate(s) approximative(s) a laquelle le ou	u les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
☐ Démolition totale☐ Démolition partielle	décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : ㅡ ㅡ ㄴ	
7 - Participation pour voirie et	réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain so taire ou celles du bénéficiaire de la pror Madame D Monsieur D Pers	oumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié messe de vente, s'il est différent du demandeur rsonne morale
Si votre projet se situe sur un terrain so taire ou celles du bénéficiaire de la pror Madame	oumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié messe de vente, s'il est différent du demandeur
Si votre projet se situe sur un terrain so taire ou celles du bénéficiaire de la pror Madame Monsieur Pers Nom : OU raison sociale :	oumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié messe de vente, s'il est différent du demandeur rsonne morale Prénom :
Si votre projet se situe sur un terrain so taire ou celles du bénéficiaire de la pror Madame	oumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié messe de vente, s'il est différent du demandeur rsonne morale Prénom :
Si votre projet se situe sur un terrain so taire ou celles du bénéficiaire de la pror Madame	oumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié messe de vente, s'il est différent du demandeur resonne morale Prénom : e :Localité :Localité :

Formulaire de demande de Permis de Construire

8/17

B- Informations pour l'application d'une législation	n connexe
ndiquez si votre projet : porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une act nent (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de	
ndiquez si votre projet se situe dans les périmètres de prote informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	ection suivants :
9 - Engagement du (ou des) demandeurs	
Engagement da (od des) demandedis	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les refournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévoitre premier du titre premier du livre premier du code de la con l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, l'essibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette de ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme	rues par le cha- nstruction et de les règles d'ac- t de l'obligation demande servi- de l'ac- t de
À Paris	
Le :15/12/2019	Signature du (des) demandeur(s)
appliquer une autre protection au titre des monuments histo - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'u nale du patrimoine et de l'architecture; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe	ns le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit briques ; s un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; une demande de dérogation auprès de la commission régio-
Pour un permis d'aménager un lotissement :	
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées: vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 ianvier 1978 relative à l'inf	Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:

dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectifi-cation. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

PAGE 5 / 67

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _ 1, 6, 6, Section : _ D____ Numéro : _3, _3, _5, ___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _4170

Préfixe:__1_6_6_ Section:_0_cD_ Numéro:_3_2_6___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):_4600......

Préfixe: 1.6.6. Section: 0.D. Numéro: 3.3.1...
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 7.1.95.....

Préfixe : _1_6_6_ Section : _0_D_ Numéro : _3_3_6___

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3840.....

Préfixe: __1_6_6_ Section: _0_D_ Numéro:_3__1_0__ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): _11.670_____

Préfixe : 1,6,6 Section : 0,D Numéro : 3,0,7, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6835.....

Préfixe : _1, 6, 6, Section : _0, D, Numéro : _3, 3, 0, ___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _1.6470._____

Préfixe: 1.6.6 Section: 0.D Numéro:2.1.5.
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 690.....

9/11

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe: __1_6_6_ Section: _0_D_ Numéro: _1_8_0___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): _2600____

Préfixe: __1_6_6_ Section: _0_D_ Numéro: _1_9_0___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2210.....

Préfixe: _1,6,6, Section: _0,D, Numéro: _6,_1,8,__

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3140.....

Préfixe: _1_6_6_ Section: _0_D_ Numéro: _1_8_8___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2510.....

Préfixe: 1,6,6 Section: 0,D Numéro: 3,3,2, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1,0,550.....

Préfixe: 1,6,6 Section: 0,D Numéro: 3,3,7, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2340.....

Préfixe : __1_6_6_ Section : _0_D_ Numéro : _3_3_3___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _1640______

Préfixe : __1_6_6_ Section : _0_D_ Numéro : _2_1_1_4___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _27.65______

Préfixe : ____ Section : ___ Numéro : ____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : ______

Surperficie totale du terrain (en m²): .197026.

PAGE 6 /67



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
X	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
X	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
X	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
X	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
X	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vot rieur	re projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurat d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	ion immobilière ou à l'int
	PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vot	re projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
	PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
imme	tre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura uble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètr rquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	tion immobilière ou sur u e d'un site patrimonial
	PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national : PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact : PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du 1 exemplaire par dossier code de l'urbanisme] PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des 1 exemplaire par dossier collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 : PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de 1 exemplaire par dossier l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme] Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collec-PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanisme Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques : PC12. **L'attestation** d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude : PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un agrément : PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver : PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique : PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique : PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas 1 exemplaire par dossier échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers : PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité 1 exemplaire par dossier des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanismel Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement : PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la 1 exemplaire par dossier sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme] Si votre projet fait l'objet d'une concertation : PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de 1 exemplaire par dossier Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé: PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et 1 exemplaire par dossier sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard

du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art.

R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Formulaire de demande de Permis de Construire

12/17

d'un	re projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation étude des sols :	
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
loger un se réalis	tre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis nents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du cod ecteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de fs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans 1 dans lesquels, en cas de
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
en t	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion male [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pl	re projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou c ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s jation préfectorale :	
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementa	
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
	PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

PAGE 8 /67

13/17

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	,
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du p	rojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le documen	t d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	1 exemplaire par dossier
Si vo	code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre	300 et 1 000 m² dans une
	nune de moins de 20 000 habitants :	
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	nique :
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
		3 exemplaires
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	du dossier spécifique
	d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la	
	d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art.	du dossier spécifique 3 exemplaires du dossier spécifique document en tenant lieu
	d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme] us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du	du dossier spécifique 3 exemplaires du dossier spécifique document en tenant lieu

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans : PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies 1 exemplaire par dossier à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme : PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme] Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » : PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction : PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant 1 exemplaire par dossier du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale : PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de 1 exemplaire par dossier

Formulaire de demande de Permis de Construire

15/17



14/17

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

		u projet	
PC ou PA Dp	 	N° de dossier	_ ل

- Renseignements concerr	nant les constructions ou les a	aménageme	ents	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d	être obligatoirement renseignées , qu les construction(s), hormis les surfaces de sta couverts (2 bis) à usage de stationnement :	ationnement clos	es et couvertes (2bis) : .	239,48 _{m²}
	ns et tableau des surfaces taxables			
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
ocaux à usage d'habitation secondair	e et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
. ,	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés	·			
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi	on principale, création d'un bâtimen pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée?m². Q locaux non destinés à l'habitation	?		
		Nombre cr	(1) hormis les su faces de station	r- créées pour l stationnemer
Nombre de commerces de détail do	ont la surface de vente est inférieure à	Nombre cr	(1) hormis les su	créées pour l stationnemer clos et couve
400 m² (9)		Nombre cr	(1) hormis les su faces de station nement closes e	créées pour l stationnemer clos et couve
400 m² (9) Total des surfaces créées, y compi	ris les surfaces annexes	Nombre cr	(1) hormis les su faces de statior nement closes o couvertes (2 bis	créées pour l stationnemer clos et couve (2 bis)
Nombre de commerces de détail do 400 m² (9) Total des surfaces créées, y comp Locaux industriels et leurs annexes Locaux artisanaux et leurs annexe	ris les surfaces annexes s	Nombre cr	(1) hormis les su faces de station nement closes e	créées pour l stationnemer clos et couve

PAGE 9 / 67

Formulaire de demande de Permis de Construire

1	2	11	7
ı	U	11	

		_		
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes,				
héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)				
Dans les centres équestres :				
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11) Surfaces créées				
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Surfaces	creees		
()				
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :				
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :				
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :				
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :				
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :				
			1111 .	
1.4 – Redevance d'archéologie préventive : Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votr	e nroiet			
au titre des locaux : 1m				
au titre de la piscine :				
au titre des emplacements de stationnement :				
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :				
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
1.5 – Cas particuliers				
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	tion des Risques na	aturels,		
technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☐				
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiqu	es ou inscrit à l'inve	entaire		
des monuments historiques ? Oui Non				
0. V		_		
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)				
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la	a commune où vous	s construise:	Z.	
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal	de densité (15) ?	Oui 🗌 Nor	n 🔲	
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens	-			
La superficie de votre unité foncière :				
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :			m²	
La valeur du m² de terrain nu et libre :				
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en ma	?) (17) :		m²	
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa c	late :			
O Bibasa binindus salam la maturus au la situration du musicat :				
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièces		d'exemplaire fournir	es	
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	re terrain est un lot	de lotisseme	ent :	
E1 La cartificat fourni par la loticcour [Art. D. 442.11.26 alinéa du cada de Purhaniama]	1 exemp	olaire par do)S-	
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]		sier		
L. Civotro projet de citue dans une commune avent instauré un squil minimal de densité et si vou	1 / /6 :/ 1			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vou		un rescrit fisc plaire par do		

PAGE 10 /67

F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]

17/17

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favoi	ables
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue à
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ai patrimoine (19) :	ticle L. 524-6 du code du
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier
5 - Autres renseignements	
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'imposition	
Date Paris le 15/02/2020 PHOTOSCL DEVELOPPEMENT 5, rue Drougt 75009 Paris Tid.: 01/70/22/50 97 Sas au capital social de 386 610,00 RCS de Paris 518 310 446	

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Code de vérification : h8Le3P1vE8 https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 14 novembre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 518 310 446 R.C.S. Paris

Date d'immatriculation 20/11/2009

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT Dénomination ou raison sociale

Forme juridique Société par actions simplifiée 386 610,00 EUROS Capital social

- Mention n° 30 du 31/07/2018 CONTINUATION DE LA SOCIETE MALGRE UN ACTIF NET DEVENU INFERIEUR A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL. ASSEMBLEE GENERALE DU 22-06-2018

Adresse du siège 5 rue Drouot 75009 Paris

Activités principales

Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Jusqu'au 19/11/2108 Durée de la personne morale Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON Dénomination Forme juridique

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Adresse 30 rue Pétion 75011 Paris

Immatriculation au RCS, numéro 754 055 390 Paris

Directeur général

COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS

Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Adresse98 rue de Charonne 75011 Paris

754 015 485 Paris Immatriculation au RCS, numéro

Commissaire aux comptes titulaire

CONSEILS ASSOCIES SA Dénomination

Forme juridique Société anonyme

Adresse 50 avenue de Wagram 75017 Paris

Immatriculation au RCS, numéro 692 048 671 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

GROSJEAN Paul Nom, prénoms

Le 29/04/1965 à ST MAUR DES FOSSES Date et lieu de naissance

Nationalité

Domicile personnel ou adresse professionnelle 3 avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fosses

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 5 rue Drouot 75009 Paris

Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la Activité(s) exercée(s)

R.C.S. Paris - 15/11/2019 - 14:25:12

Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE 75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

16/11/2009 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Paris - 15/11/2019 - 14:25:12 page 2/2

PAGE 11 / 67

TABL	.EAUX	RECA	PITUL	ATIFS

<u>Contenu</u>

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des postes de transformation et du poste source

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 13 / 67

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

[Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal	Ville
		185	16 495			
		186	5 200			
		183	5 980			
		181	6 980			
		202	6 850			
		204	16 765			
		215	690			
		187	530			
		203	2 450	GLEYE SARRAZINE		
		182	2 560			
		190	2 210			MONTCUQ-EN-QUERCY- BLANC
		618	746			
		213	1 590			
		184	1 160			
		188	2 510			
		189	2 110			
	166 D	214	2 765			
		335	4 170	LA SERRE - LE BREIL		
Structures photovoltaïques		326	4 600		46800	
		328	3 420			
		331	7 195			
		307	6 835			
		336	3 840			
		310	11 670			
		321	9 735			
		330	16 470			
		329	1 720			
		339	15 115			
		308	1 525			
		309	3 140			
		311	6 580			
		332	10 550			
		337	2 340			
		338	5 190			
		327	1 100			
		333	1 640			
		180	2 600	PECH DU BOUYS		
TOTAL			197 026			

Tableau récapitulatif des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de transformation M2-3		182	2 560	29,74	12,19 x 2,44 x H 2,90	226,50	GLEYE SARRAZINE	
Poste de transformation M2-4	166 D	307	6 835	29,74	12,19 X 2,44 X 11 2,30	237,50	LA SERRE - LE BREIL	46800
Poste source RTE		326	4 600	180,00	20 x 9 x H 4,5	243,00	LA SERNE - LE BREIL	
TOTAL				239,48				

DC4	DI	VVIC	DE	CITII	ATION	ווח	TERRAIN
TUI	. L.	GVIA.	UE	9110	AHUN	υU	IEDDAIN

<u>Contenu</u>

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Vue aérienne Zoom Montcuq 2
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet - Zoom Montcuq 2

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

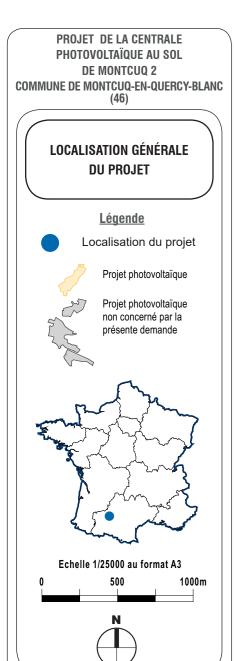


Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC1

PAGE 17 / 67



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 //.im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 18 /67

PC₁





VUE AÉRIENNE MONTCUQ

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux) Tables photovoltaïques

monopieux (24 et 48 panneaux)

Poste de transformation Citerne

Poste source

Localisation de l'emprise clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non cencerné par la présente demande

Limite communale

Echelle 1/10000 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque <u>Adresse de Correspondance</u> :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 19 / 67



VUE AÉRIENNE ZOOM MONTCUQ 2

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux) Tables photovoltaïques

monopieux (24 et 48 panneaux)

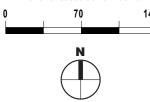
Poste de transformation

Poste source

Localisation de l'emprise

clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non cencerné par la présente demande

Echelle 1/3500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

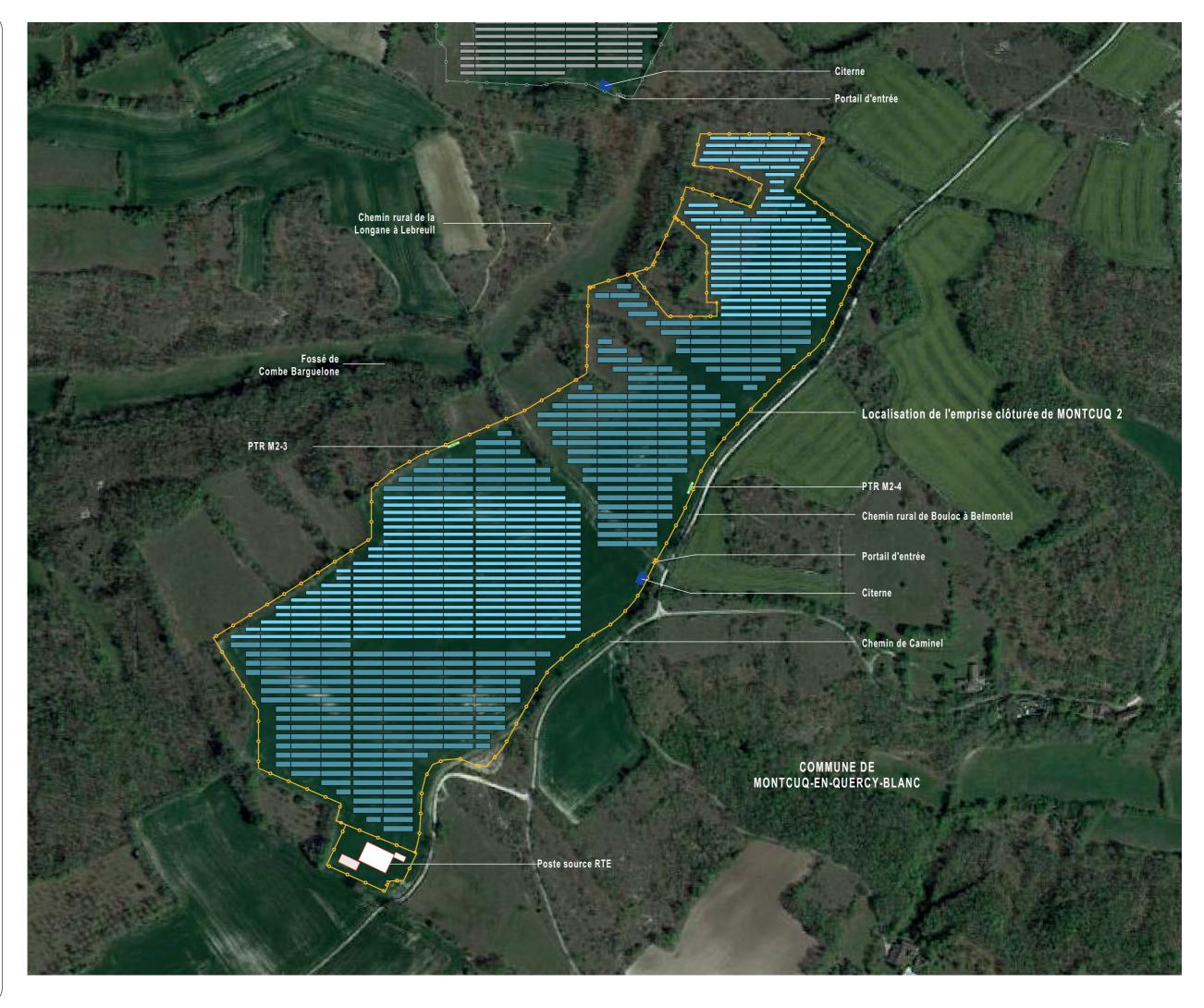
Maître d'ouvrage

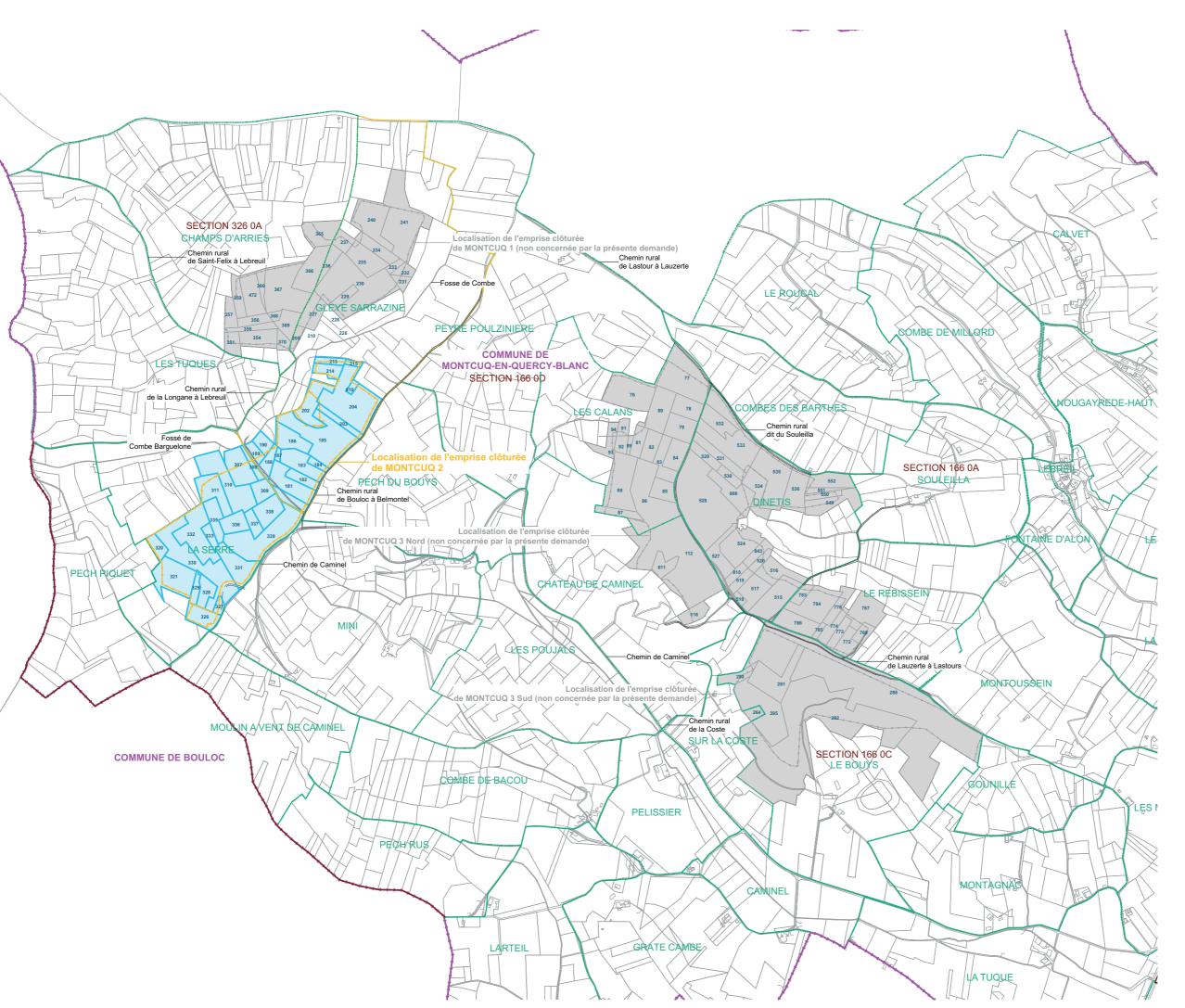


Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 20 /67

PC1





(46)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

<u>Légende</u>

Parcelles d'implantation du projet

Parcelles d'implantation non concernées par

la présente demande

Cadastre Voie existante

--- Limite de section

Limite communale

Localisation de l'emprise

Clôturée du projet

Localisation de l'emprise

clôturée non cencerné par la présente demande

Echelle 1/10000 au format A3
200 400m



I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 //.im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 340 R.C.S. PARIS

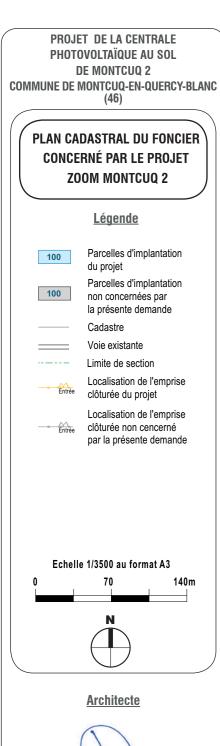
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC1

PAGE 21 / 67



I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 22 /67



PC2 - PL	VIIC	DE	MACCE	DEC	CUNIC.	TDII	PILONG
$\Gamma \cup Z - \Gamma L$	-AIVO	UE	IMAGGE	DE9	COMP	INU	PHOHA

<u>Contenu</u>

- Plan topographique état existant au 1/3000ème
- Plan de masse état projeté au 1/3000ème
- Plan de masse sur les structures mono-pieux état projeté au 1/1000ème et 1/1250ème
- Plan de masse général du projet au format A0 au 1/1000ème (voir document joint)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 23 / 67



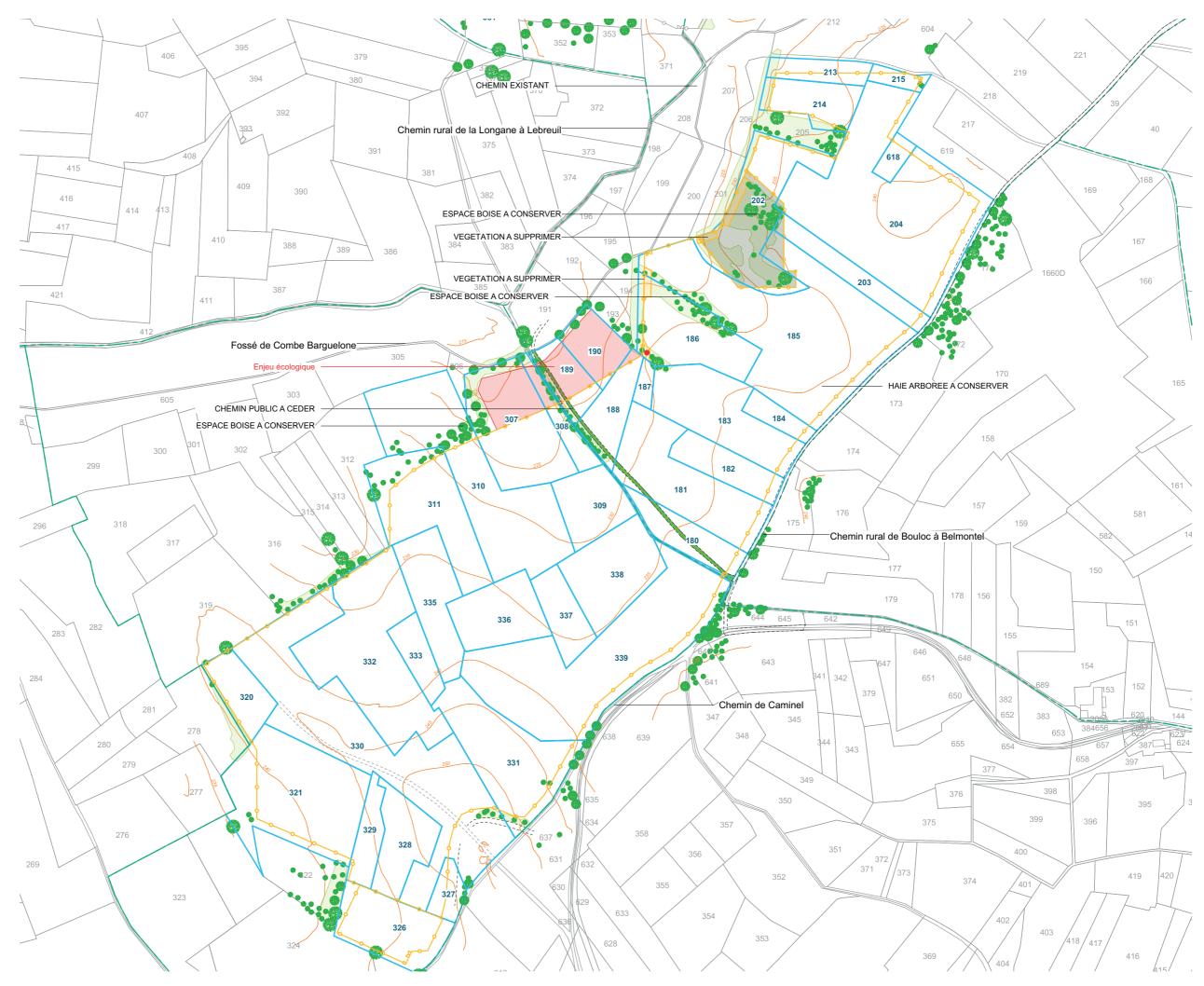
SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

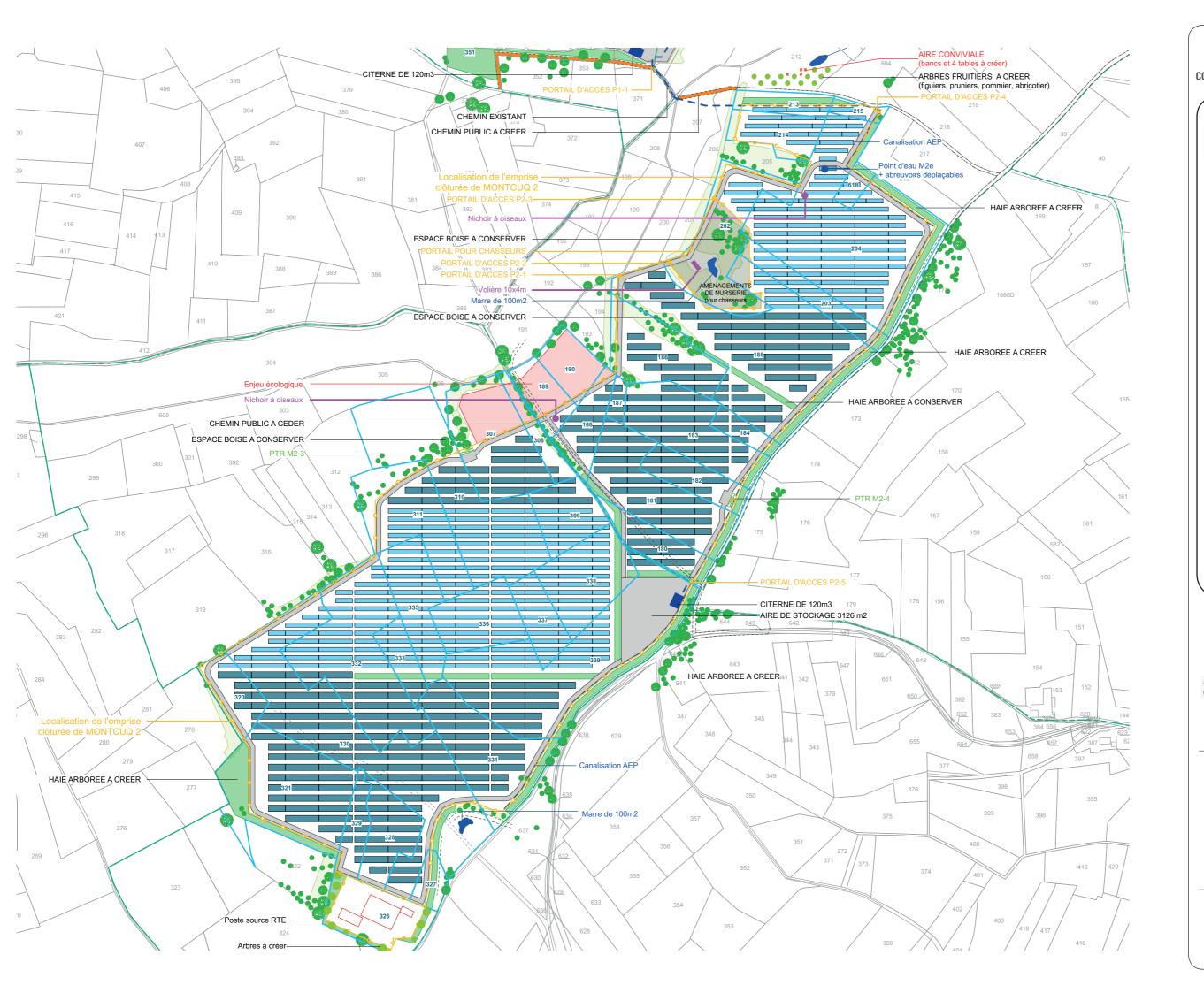
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 24 /67





PLAN DE MASSE

<u>Légende</u>

ÉTAT PROJETÉ

Parcelles d'implantation du projet

Cadastre

Voie existanteLimite de section

100

Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)

Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)

Clôture à créér Espace boisé -

Végétation existante
Chemin public à céder

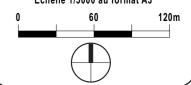
Enjeu écologique
Haie arborée à créer
Nichoir à oiseaux

Point d'eau
Canalisation AEP
Poste de transformation

Citerne

Poste source Arbre à créer

Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC2

PAGE 25 / 67



du projet
Cadastre
Voie existante
Limite de section
Tables photovoltaïques
bipieux (36 et 72 panneaux)
Tables photovoltaïques
monopieux (24 et 48 panneaux)
Clôture à créér

Entrée

Espace boisé -Végétation existante

Chemin public à céder Enjeu écologique

Haie arborée à créer
Nichoir à oiseaux
Point d'eau

Citerne

Point d'eau

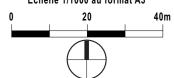
---- Canalisation AEP

Poste de transformation

¶___

Passage du tracteur entre panneaux

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



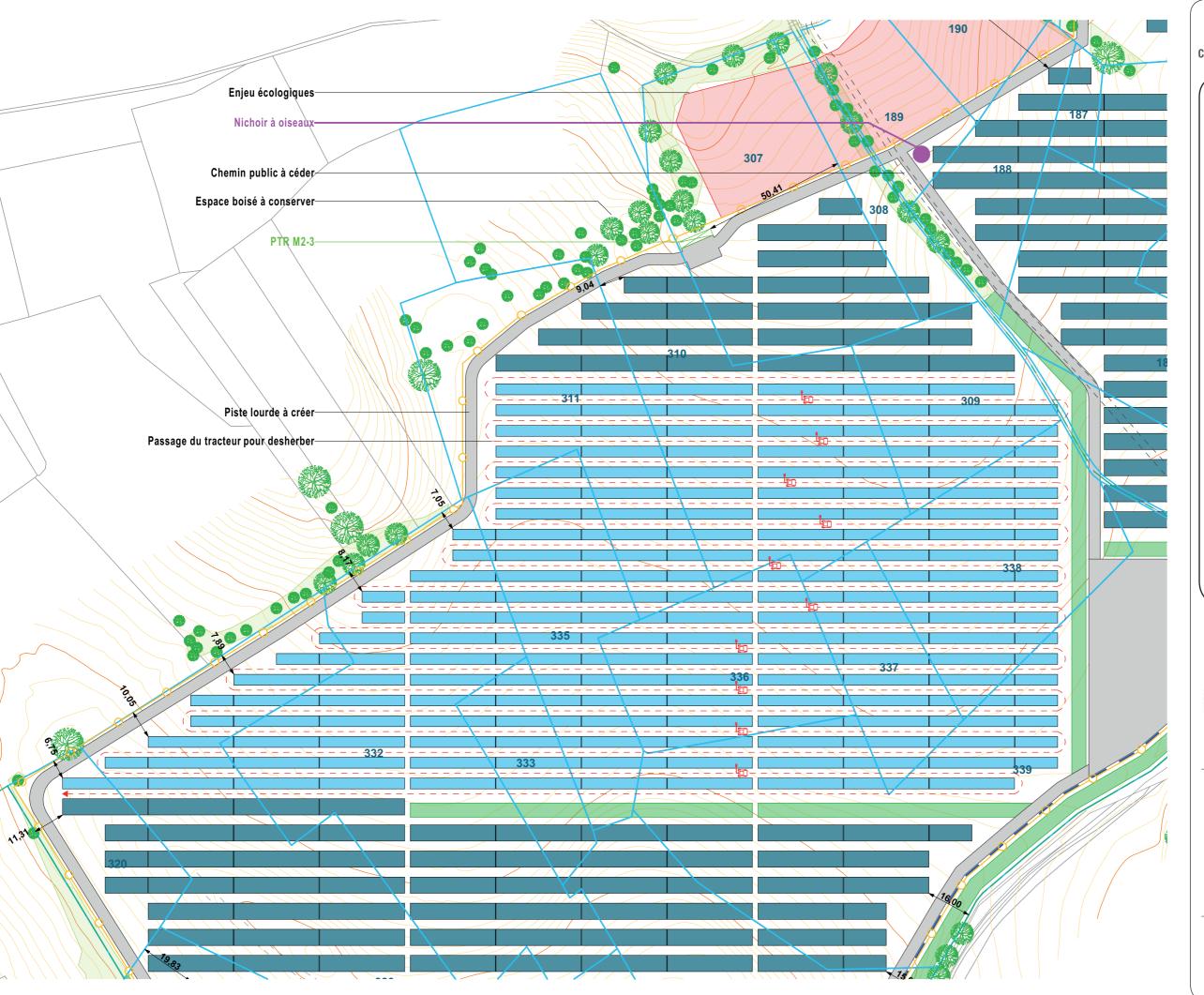
Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 26 /67

PC2





COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)

PLAN DE MASSE SUR LES STRUCTURES MONO-PIEUX ÉTAT PROJETÉ

<u>Légende</u>

Parcelles d'implantation du projet

Cadastre

100

Voie existante

Limite de section
Tables photovoltaïques

bipieux (36 et 72 panneaux) Tables photovoltaïques

monopieux (24 et 48 panneaux)

Clôture à créér

Espace boisé -Végétation existante

> Chemin public à céder Enjeu écologique

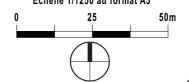
Haie arborée à créer Nichoir à oiseaux

Point d'eau
Canalisation AEP

Poste de transformation
Citerne

Passage du tracteur entre panneaux

Echelle 1/1250 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC2

PAGE 27 / 67

PC3 - PLANS	EN COUP	E DU TERRAIN E	T DE LA	CONSTRUCTION
-------------	---------	----------------	---------	--------------

Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA' et
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Profil de la coupe CC'
- Profil de la coupe DD'
- Profil de la coupe EE'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque bi-pieux
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque mono-pieux
- Vue en plan du poste de transformation
- Vue en coupe du poste de transformation
- Vue en plan du poste source
- Vue en coupe du poste source

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

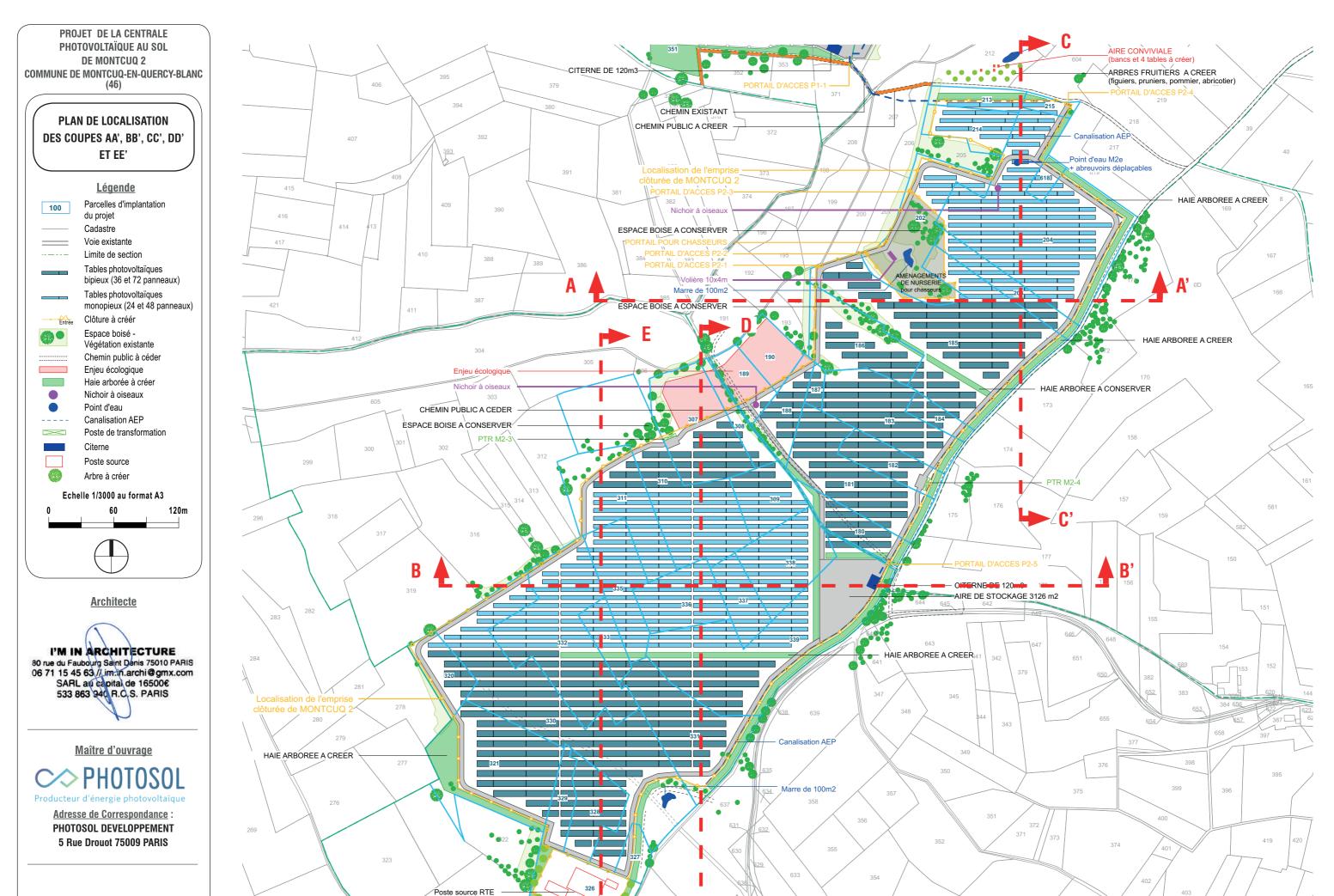
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

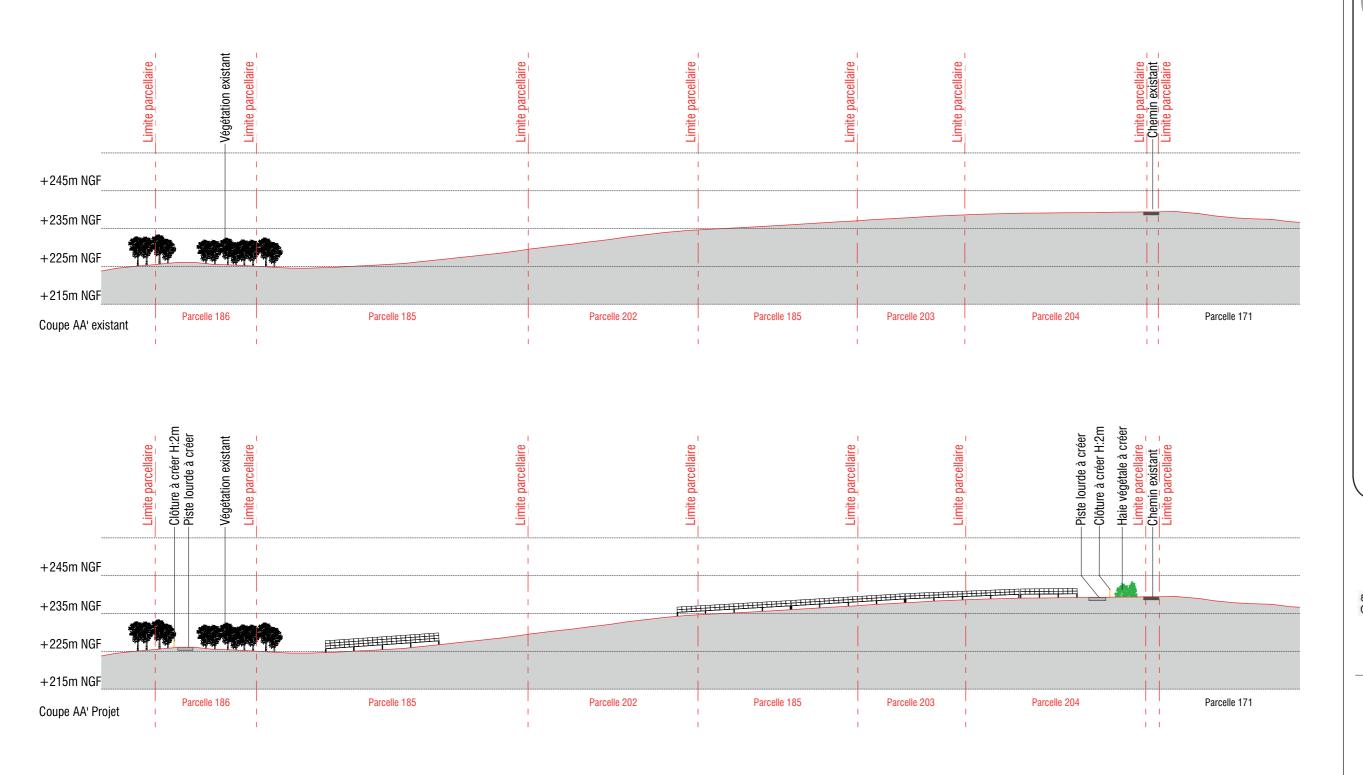
PAGE 29 / 67



Arbres à créer

PAGE 30 /67

PC:



PROFIL EN LONG DU TERRAIN DANS L'AXE DU PROJET AA'

<u>Légende</u>

Terrain naturel

Piste lourde à créer

Voie existante

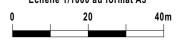
Clôture à créer

Table photovoltaïque

Haie végétale à créer

Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 340 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC3

PAGE 31 / 67



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

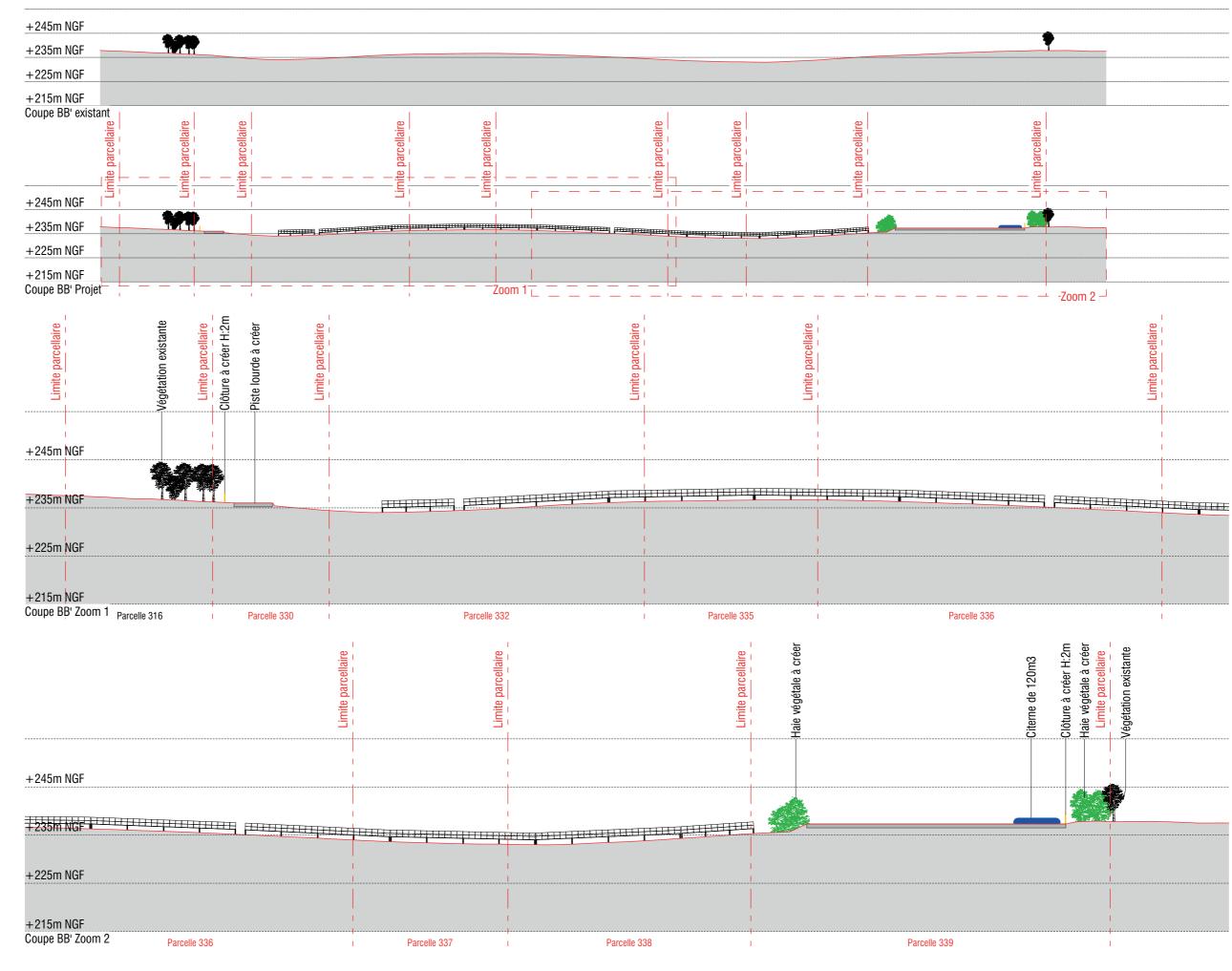
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im. in.archi@gmx.com
SARL ati capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

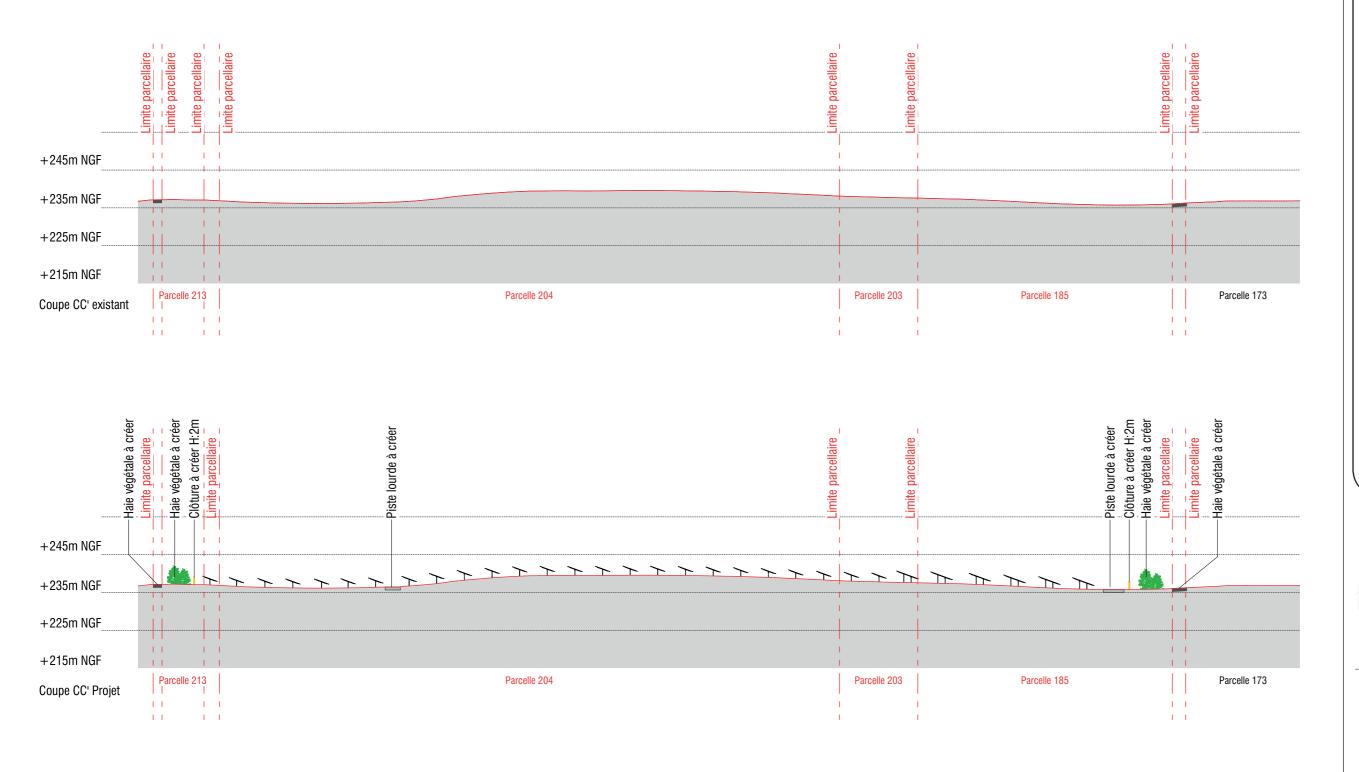
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 32 /67 **D**





PROFIL EN LONG DU TERRAIN Dans l'axe du projet cc'

<u>Légende</u>

Terrain naturel

■ Piste lourde à créer

Voie existante

Clôture à créer

Table photovoltaïque

Table priotovenale

Haie végétale à créer

Echelle 1/1000 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC3

PAGE 33 / 67



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Dénis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.m.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

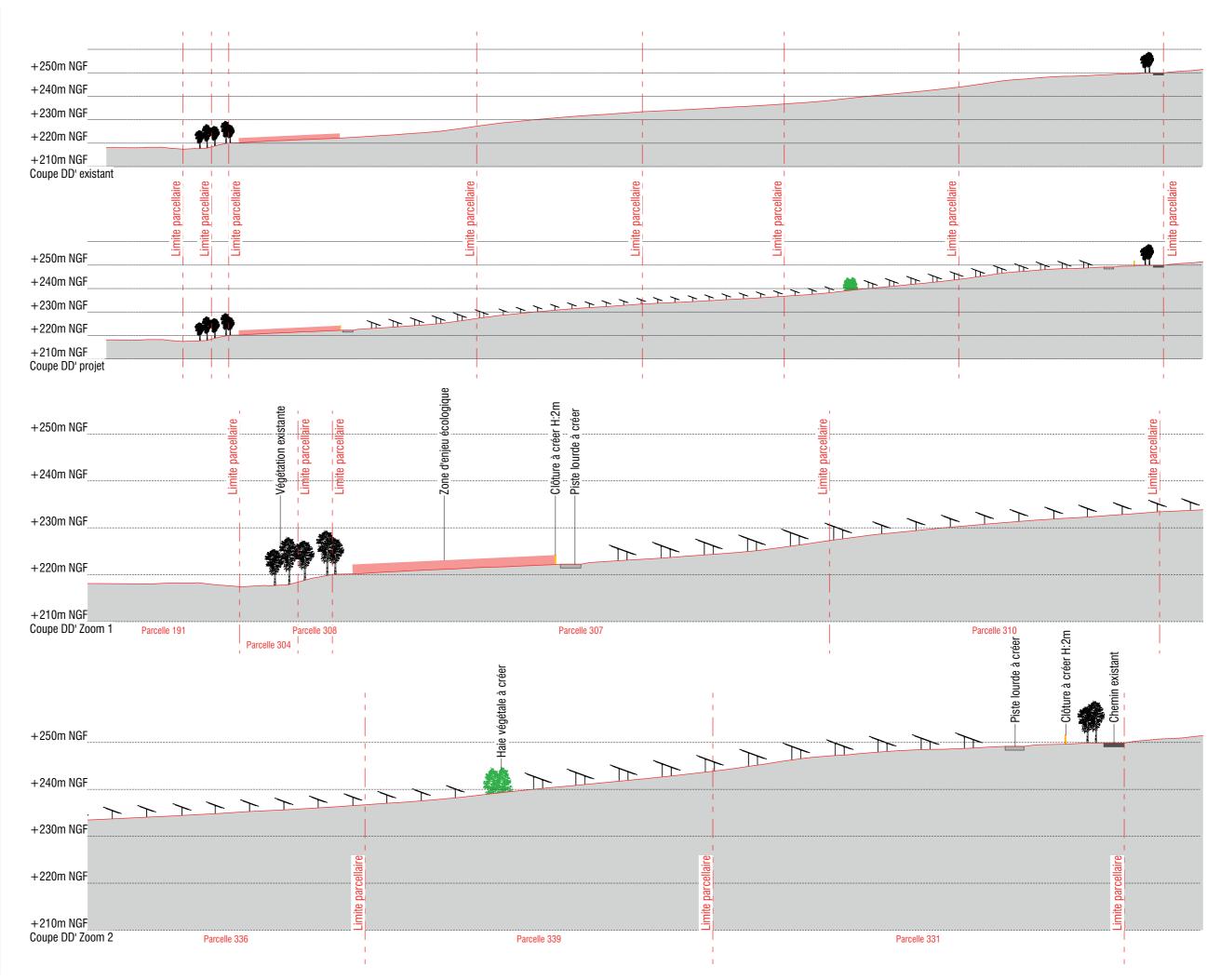
533 863 940 R.C.S. PARIS

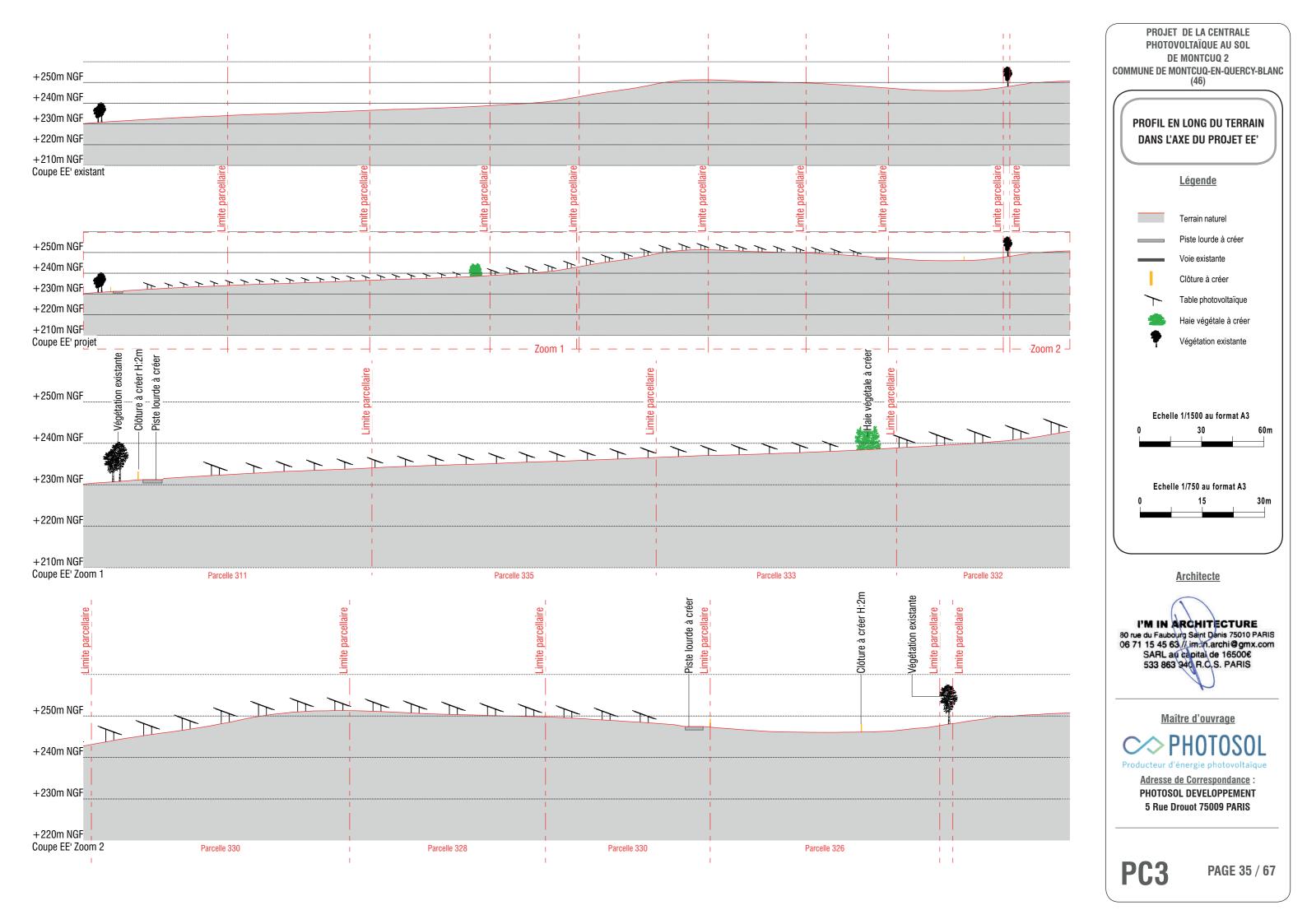
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 34 /67





VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE BI-PIEUX

<u>Légende</u>

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,12m

Longueur de :

30,00m (table de 72 panneaux) ou 15,00m (table de 36 panneaux)

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70m

Inclinaison de 20°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud:

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF

Echelle 1/35 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

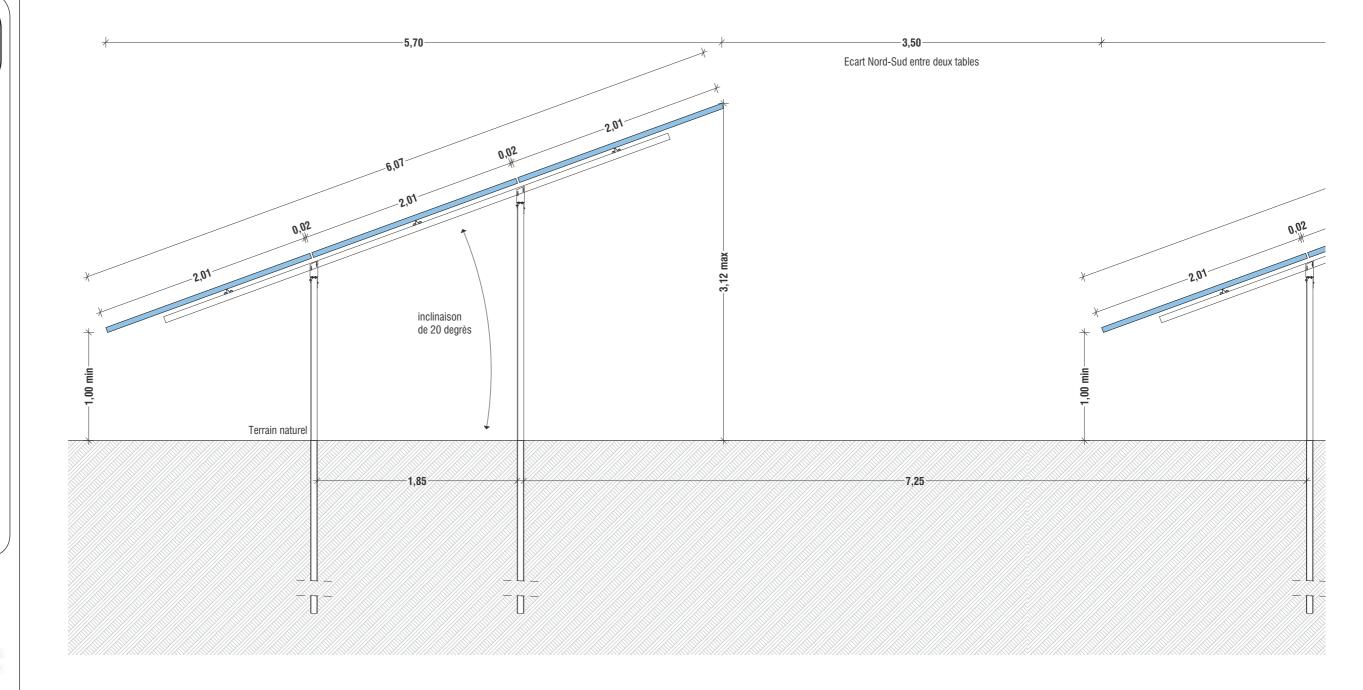
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

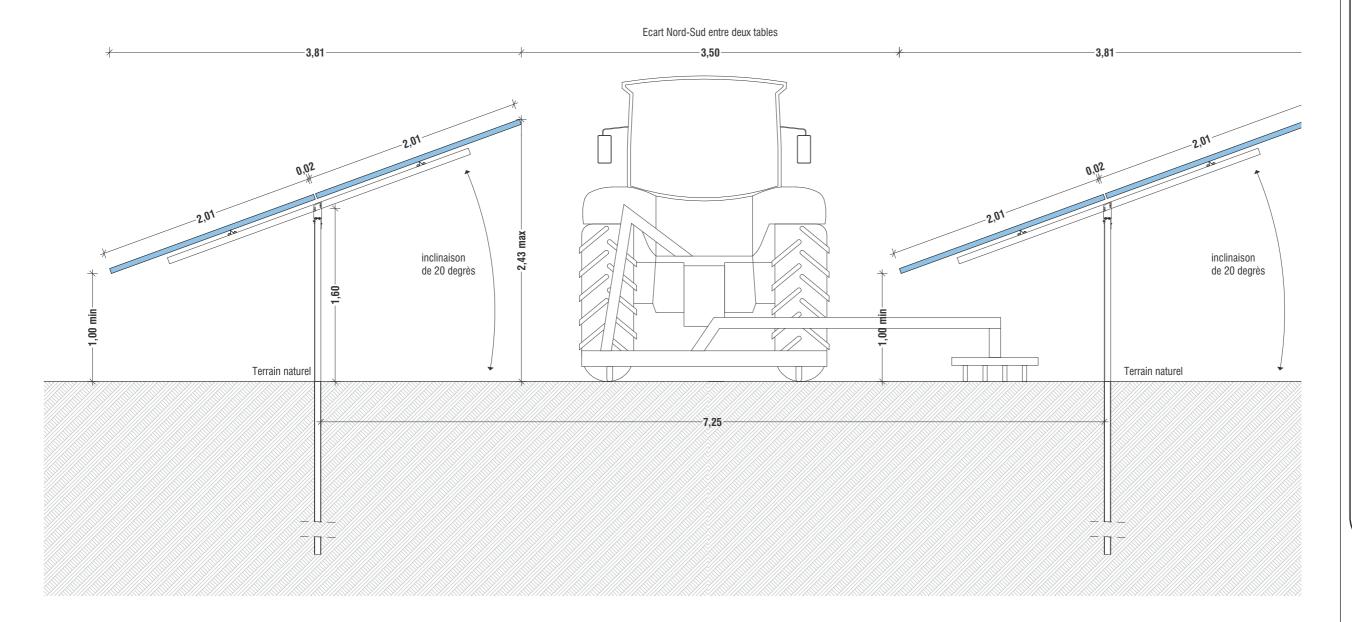
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 36 /67





VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE MONO-PIEUX

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MONTCUQ 2 COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)

VUE EN COUPE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE MONO-PIEU

<u>Légende</u>

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,43m

Longueur de :

30,00m (table de 48 panneaux) ou 15,00m (table de 24 panneaux)

Largeur de 4,04m

Largeur projetée au sol de 3,81m

Inclinaison de 20°

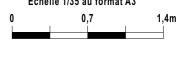
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF

Echelle 1/35 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque <u>Adresse de Correspondance</u> :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 37 / 67

PLAN DE LOCALISATION **DES COUPES SUR PTR**

<u>Légende</u>

Caractéristique d'un poste de transformation (PDT):

Hauteur de 2,9m

Longueur de 12,19m

Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel:

PDT M2-4: +237,50 NGF

PDT M2-3: +226,50 NGF

Aspect exterieur:

RAL 7004

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @ gmx.com

SARL au capital de 16500€

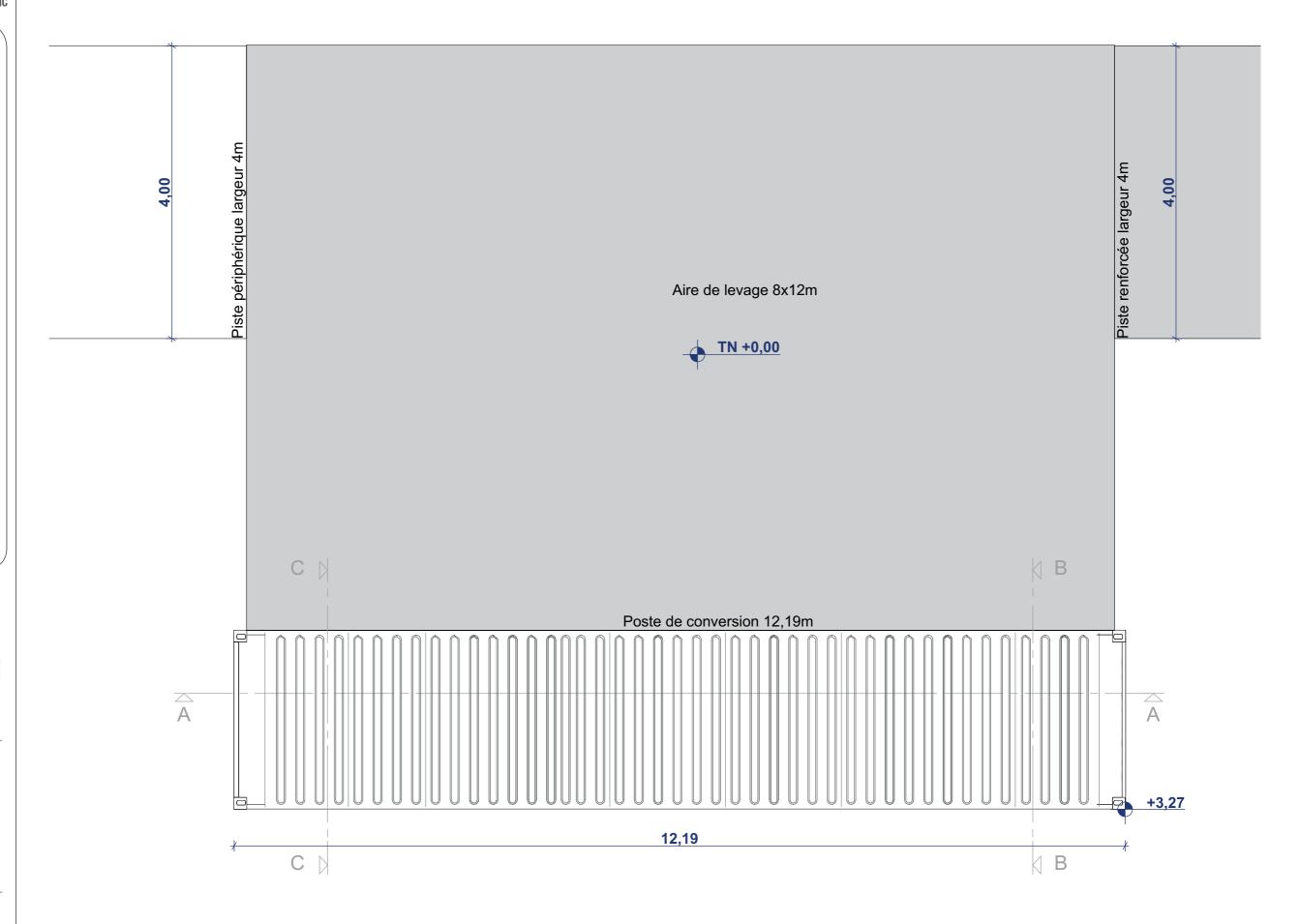
533 863 940 R.C.S. PARIS

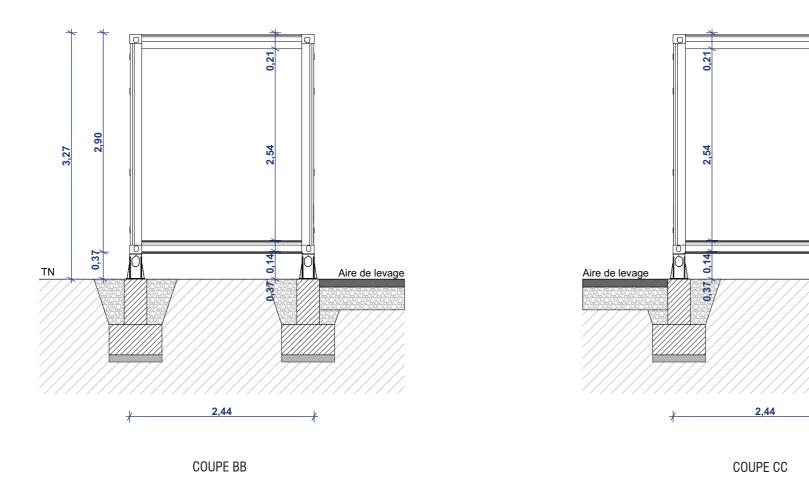
Maître d'ouvrage

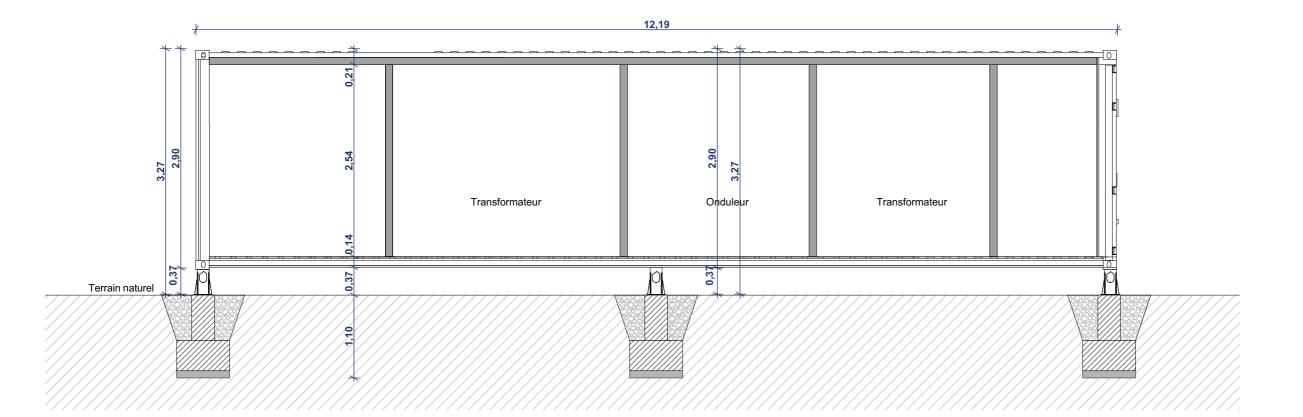


Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 38 /67







COUPE AA

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE MONTCUQ 2
COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC
(46)

VUE EN COUPE DU POSTE DE TRANSFORMATION

<u>Légende</u>

Caractéristique d'un poste de transformation (PDT):

Hauteur de 2,9m

Longueur de 12,19m

0,37

TN

Largeur de 2,44m

Altitude terrain naturel:

PDT M2-4: +237,50 NGF PDT M2-3: +226,50 NGF

Aspect exterieur:

RAL 7004

Echelle 1/50 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC3

PAGE 39 / 67

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES SUR LE POSTE SOURCE

<u>Légende</u>

Caractéristique du poste source :

Hauteur de 4,5m

Longueur de 20m

Largeur de 9m

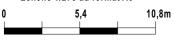
Altitude terrain naturel :

+243 NGF

Aspect exterieur:

Bardage bois

Echelle 1/275 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

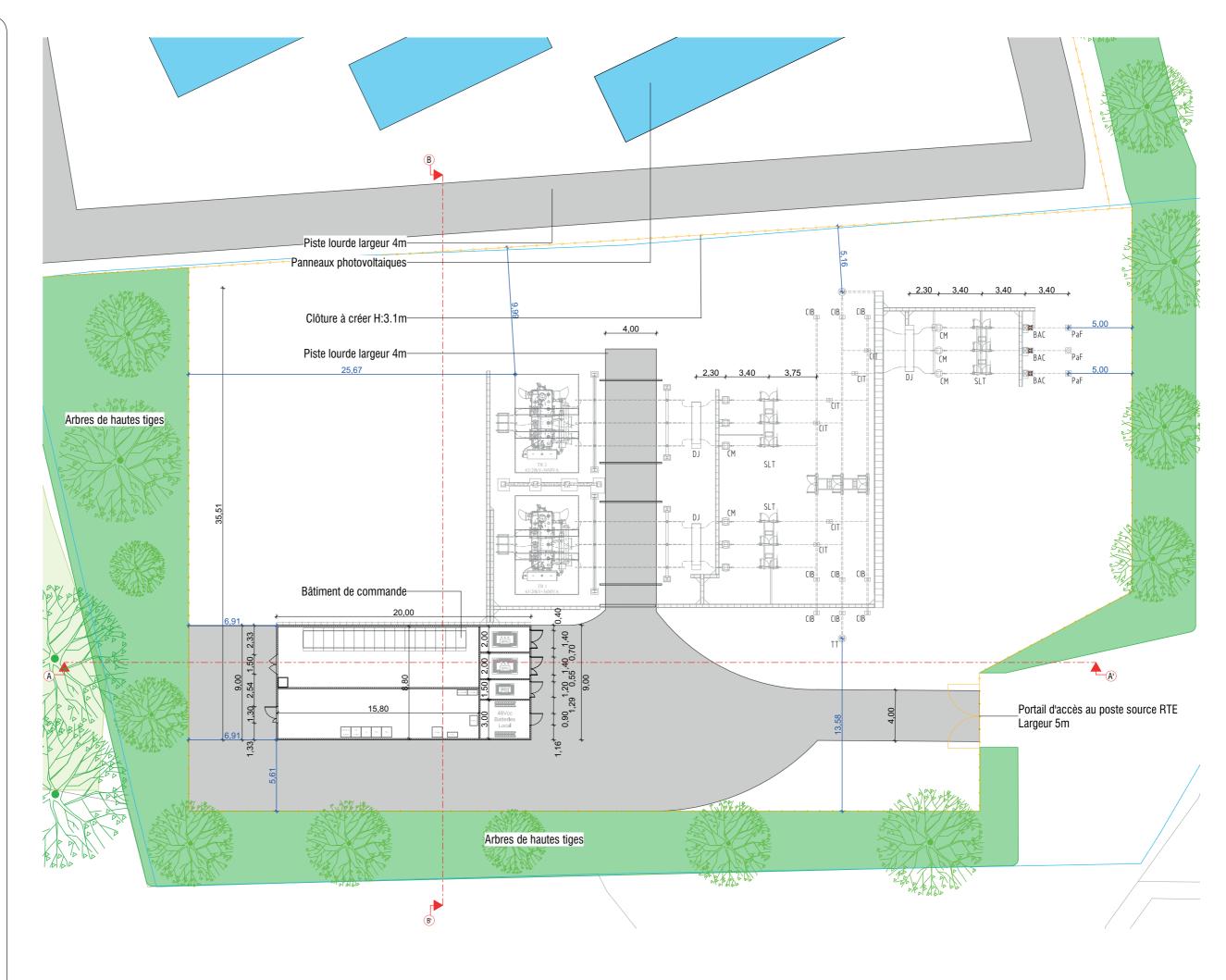
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

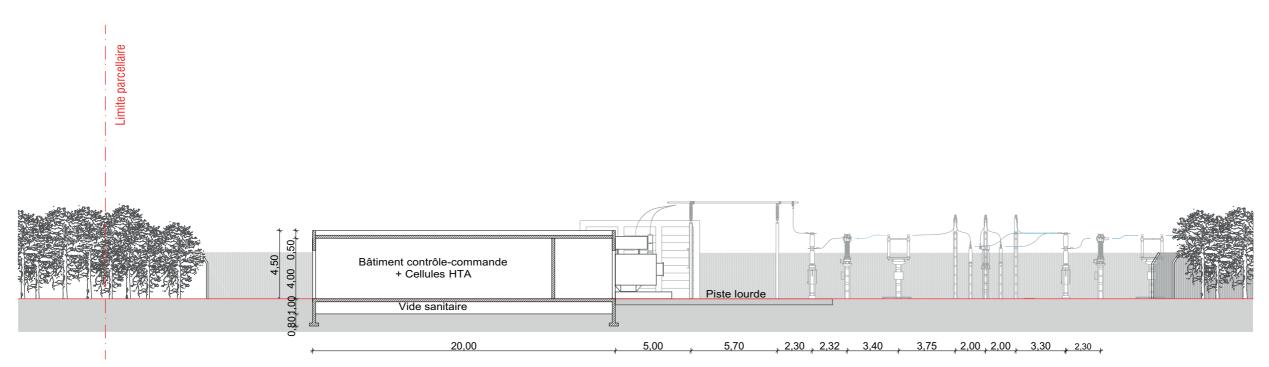
Maître d'ouvrage



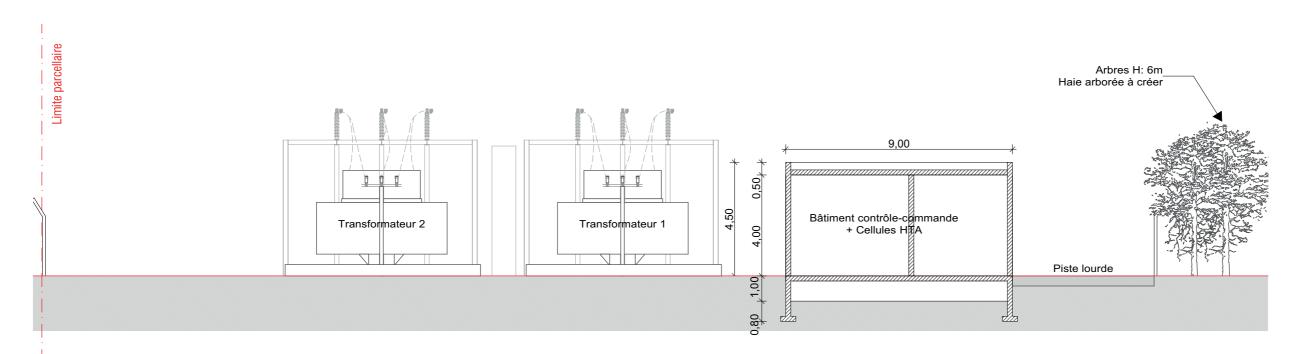
Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 40 /67





Coupe AA' au 1/250ème sur le bâtiment de contrôle du poste source



Coupe BB' au 1/150ème sur le bâtiment de contrôle du poste source

VUE EN COUPE DU POSTE SOURCE

<u>Légende</u>

Caractéristique du poste source :

Hauteur de 4,5m

Longueur de 20m

Largeur de 9m

Altitude terrain naturel :

+243 NGF

Aspect exterieur:

Bardage bois

Echelle 1/150 au format A3



<u>Architecte</u>

I'M IN ARCHITECTURE 80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC3

PAGE 41 / 67

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

PROJET DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MONTCUQ 2 COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.:n.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC4

PAGE 43 / 67

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PREAMBULE:

Ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans un projet global comprenant 3 projets distincts, nommés MONTCUO 1 à 3

Il s'inscrit dans une logique de réintroduction d'activités agricoles unique en France, où l'objectif était d'axer le dimensionnement du projet photovoltaïque, autour d'activités agricoles pérennes (culture apicole, ovine et fourragère).

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de MONTCUQ 2 située sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc, dans le département du Lot (46) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 162 381 m2

Tables photovoltaïques bi-pieux de 72 panneaux : 220

Tables photovoltaïques bi-pieux de 36 panneaux : 56

Tables photovoltaïques mono-pieux de 48 panneaux : 225

Tables photovoltaïques mono-pieux de 24 panneaux : 43

Nombre total de panneaux : 29 688

Superficie projetée au sol des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 70 600m2

Inclinaison des panneaux : 20°

Puissance installée : environ 13,2 MWc

2 Postes de transformation: L12,19m x H3,27m x P2,44m (teinte RAL 7004)

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondée en 2008 et représenté par Robin UCELLI (président), dans une logique de construction de groupe en capitalisant ses résultats, PHOTOSOL est devenu l'un des rares leaders français encore indépendant du marché de la production d'énergie renouvelable.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

ETAT INITIAL DU TERRAIN:

Le terrain est localisé sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc dans le département du Lot – région Occitanie. La commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc appartient à la communauté de communes du Quercy Blanc. Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de 37 parcelles réparties sur la section 166 D aux lieux-dits« La Serre –Le Breil », « Gleye Sarrazine » et « Pech du Bouys », cumulant une emprise parcellaire de 197 026 m², au Nord du chemin de Caminel. L'emprise du terrain est située en majorité sur une zone en culture peu exploité, mais comprenant également des pelouses, prairies, chênaies, haies et bosquets. Peu d'habitations sont présentes en périphérie du projet. Les plus proches sont localisées au Sud et à l'Est, à environ 300 m.

Le terrain est plus précisément localisé à environ 5 km au Sud-Ouest du bourg de Montcuq-en-Quercy-Blanc. Le relief est marqué localement. Sur ce secteur, l'amplitude des variations est de l'ordre de 50 m.

le point haut se situe à environ +266mNGF et le point le plus bas à +215mNGF. Les pentes sont localement fortes (supérieures à 10% en limite de plateaux sur les coteaux boisés.

Il s'inscrit dans un paysage agricole, composée de vastes plaines. Le terrain est relativement vallonné et localisé dans un environnement ne présentant pas d'éléments végétaux développés (absence de boisement étendus). Il s'inscrit d'une façon générale dans un environnement agricole délimité par des haies bocagères, diverses pelouses, une prairie de fauche; ainsi que des chênaies pubescentes en périphérie extérieure.

Le terrain n'est pas localisé dans le périmètre ou en limite de protection d'un monument historique. Cependant, 5 monuments historiques ont été recensés dans un rayon de 5 km à savoir :

- l'ancienne chapelle St Caprais (à 2 km), et situé sur la commune de Bouloc,
- le château de la Baratie (à 3 km), et situé sur la commune de Ste Juliette,
- le château de Lastours (à 3 km), et situé sur la commune de Lastours,
- l'église de Rouillac nef, chœur et ses peintures (à 4 km), et situé sur la commune de Montcuq,
- la Tour donjon (à 5 km), et situé sur la commune de Montcuq.

Le plus proche du projet étant l'ancienne chapelle St Caprais, localisé au plus près à environ 2 km au Sud de l'emprise du projet, et où aucune co-visibilité n'a pu être constatée avec la zone d'étude immédiate.

Le site est situé dans un secteur rural dominé par les espaces agricoles et les milieux naturels. Elle est desservie par des chemins ruraux depuis la route départementale 653.

Aucun réseau n'est présent sur l'emprise de la zone d'étude.

ETAT PROJETE:

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont les principaux éléments sont : La surface clôturée occupée par le champ photovoltaïque sera d'environ 16,24 ha pour une surface totale de foncier disponible de 19,7 hectares.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de capteurs photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinées à 20°, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest. Quatre types de tables seront installés, à savoir des tables photovoltaïques, composées :

- de 72 panneaux dont les dimensions sont de 30,00m de longueur et 5,70m de largeur ;
- de 48 panneaux dont les dimensions sont de 30,00m de longueur et 3,81m de largeur ;
- de 36 panneaux dont les dimensions sont de 15,00m de longueur et 5,70m de largeur ;
- ainsi que des tables de 24 panneaux dont les dimensions sont de 15,00m de longueur et 3,81m de largeur.

Chaque panneau a les dimensions suivantes : 2,01m X 1,23m pour une puissance unitaire de 445 Wc. Au total, ce seront 220 tables de 72 panneaux, 225 tables de 48 panneaux, 56 tables de 36 panneaux et 43 tables de 24 panneaux ; cumulant ainsi 544 structures porteuses et totalisant 29 688 panneaux, pour une puissance de 13,2MWc qui seront installées.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Le point le plus bas des capteurs est situé à environ 1,00m du sol (partie avant orientée sud) pour garantir le fauchage en dessous des structures et à environ 3,12m au point le plus haut (partie arrière orientée nord).

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de vissés dans le sol, à une profondeur entre 1,30 et 1,60 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Un réseau de câbles électrique basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux 2 postes de transformation (nommés PTR M2-3 et M2-4) de teinte Gris de sécurité selon le RAL 7004 (dimensions L 12,19m x P2,44m x H3,27m) pour acheminer ensuite le courant électrique produit au poste RTE créé à cet effet et situé à l'extrême Sud du parc.

Cet ouvrage valant poste d'évacuation HTB sera situé sur la parcelle n°326, clôturé et sécurisé sur une emprise de 3711 m².

Celui-ci sera entouré sur toute sa périphérie extérieure, d'arbres de hauts jets et de haies sur 164,58 ml et 762,47 m². Enfin, la piste et l'aire entourant le local de commande seront composées de GNT sur une surface de 617,39 m².

Le futur poste d'évacuation 63 kV sera composé de :

- Un bâtiment de commande avec un bardage bois de L20,00m x P9,00m x H4,50m, ainsi que d'une toiture plane végétalisée,
- Une arrivée ligne souterraine 63 kV (limite de propriété RTE-PHOTOSOL situées au niveau des têtes de câbles de propriété RTE) composée :
 - d'un jeu de boites à câbles,
 - de parafoudres,
 - d'un sectionneur ligne terre,
 - de combinés de mesures,
 - d'un disjoncteur.
- Un jeu de barres 63 kV permettant de raccorder les 2 cellules transformateurs. Ce jeu de barres sera équipé de TT (Transformateur de Tension) afin de mettre en œuvre une protection du type « différentielle de barres » et d'un sectionneur de sectionnement permettant de séparer les 2 cellules transformateurs.
 - 2 cellules transformateurs composées chacune :
 - d'un sectionneur ligne terre
 - d'un jeu de combinés de mesure
 - d'un disjoncteur
 - d'un transformateur en mode élévateur 20/63 kV

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :

Le parc MONTCUQ 2 viendra se raccorder en mutualisant le raccordement des autres postes de transformations situés au sein des parcs MONTCUQ 1 et MONTCUQ 3, pour en finalité ; se raccorder au poste RTE.

Ce poste sera raccordé au RPT par une liaison souterraine de 7,4 km en antenne sur le poste 63 kV de Lauzerte comme proposé dans l'étude exploratoire fournie par RTE, sur le bas-côté des voiries.

La puissance annoncée de production du futur parc PV est de 13,2 MWc.

Ces containers seront raccordés au poste d'évacuation HTB par le biais de liaisons souterraines HTA.

AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès général au parc se fera depuis la RD653, via le chemin de Caminel donnant accès à la partie Est du projet.2 accès permettront d'accéder directement au parc, via les portails P2-5 (pour l'entrée principal), P2-4 (pour l'entrée secondaire situé au Nord du parc) ; mais aussi au portail de l'ouvrage RTE situé au Sud du parc.

Le projet est en conséquence très accessible.

Aucune mise au gabarit des accès n'est nécessaire. Les 2 accès au parc se feront par un portail de 3,5m de largeur à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte Acier (RAL 7040) en acier galvanisé, situé au Nord et à l'Est du site, et à proximité immédiate de la citerne SDIS 120m3.

Une piste de circulation légère, d'une largeur de 4m environ sur la périphérie intérieure du projet, nécessaire à la maintenance et permettant l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, sera créé ; en complément de 2 aires de manœuvre de 96 m² situées de façon centralisée à proximité direct des postes de transformation, et de l'aire de stockage de 3 126 m² située à l'entrée principale du parc. Cette piste existante sera renforcée en grave GNT et représente 2058 ml pour 11 549 m².

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées.

Une citerne de 120 m3 ainsi qu'une aire de stockage seront implantés au Sud de l'entrée du site, pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier (aire d'environ 3 126 m²). Durant l'exploitation, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pieds pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 2,00 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un grillage à mailles rigides de 5cm x 5cm en acier galvanisé sur un linéaire total d'environ 2712 ml. Tous les 10 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 15cm de hauteurs pour la petite faune.

La clôture sécurisant l'ouvrage RTE sera quant à elle d'une hauteur de 3,10m, mais imperméable à la petite faune pour des raisons de sécurité.

La végétation périphérique au site sera maintenue, de manière à limiter la co-visibilité avec l'environnement.

Cependant, d'importantes mesures ont été prises pour intégrer le projet au mieux dans son environnement, à savoir :

- la création d'une haie arborée en périphérie extérieure du parc, sur 1241 ml et 6881,35 m²,
- la création de haies bocagères arborées dans l'enceinte du parc, sur 550 ml et 2755,10 m²,
- l'aménagement d'une nurserie pour les chasseurs dans l'enceinte du parc au Nord, d'une emprise de 4729 m² et comprenant une volière de 40 m² ainsi que d'une marre de 100m²,
 - Une mare de 100m²au Sud du parc et en extérieur de l'emprise clôturée.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

AGRIVOLTAISME

Il est envisagé de remplacer les cultures intensives par une activité ovine d'élevage et de production de luzerne pour l'alimentation des animaux.

Il est ainsi proposé les aménagements suivants :

- Sur les 19,7 ha d'emprise foncière disponible, 19,7 ha seront entièrement clôturés en fixe et dédiés à l'activité ovine. Il est envisagé un cheptel de 251 bêtes, au début de l'exploitation. Pour garantir l'approvisionnement en eau, 1 047 ml de canalisation AEP sera intégrée le long de la frange Est du parc, et raccordé au point d'eau « M2e » situé dans l'enceinte du parc, à 230ml de la canalisation d'eau la plus proche.

L'assolement lié à l'activité ovine, sur la ferme agrivoltaïque sera le suivant :

- 7,3 ha d'emprise pour les panneaux mono-pieux ;
- 12,4ha d'emprise pour les panneaux bi-pieux.

Les stocks de foin et de céréales seront produits sur les surfaces actuellement exploitées. L'hivernage du cheptel sera réalisé en bergerie.

Des activités complémentaires sont également envisagées, à savoir :

- L'installation de 150 ruchers sur le parc de MONTCUQ 1 ainsi que MONTCUQ 3, et de haies mellifères ;
 - La plantation de lavandes sur des parcelles en périphérie.

Enfin, il est également prévu des mesures en faveur de la chasse et de la faune sauvage. Le site d'implantation étant situé sur le territoire de l'Association Intercommunale de chasse et propriétaires des Nauzes (AICP). Cette association assure notamment l'organisation de la chasse et participe à la gestion des espèces gibiers et de ses habitats en intégrant des programmes menés par la Fédération Départementale des Chasseurs du LOT (plan de gestion perdrix, programme Apifaune, suivis des espèces, etc...). Il est envisagé de poursuivre les actions locales engagées (plan de gestion perdrix rouge et lièvre, jachère mellifère et faune sauvage), et de mettre en place des mesures complémentaires. Notamment, il est prévu, de réserver des terrains sur les parcs de MONTCUQ 2 et MONTCUQ 3 et d'y réaliser un certain nombre d'aménagements favorables à la faune sauvage.

PC5 -	PLANS	DES	FAÇADES	ET DES	TOITURES

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 72 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 36 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 48 panneaux
- Vue de face et en plan d'une table photovoltaïque de 24 panneaux
- Vue des façades du poste de transformation
- Vue des façades d'un poste source

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC5

PAGE 47 / 67

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE BI-PIEUX DE 72 PANNEAUX

<u>Légende</u>

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,12m

Longueur de :

30,00m

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70m

Inclinaison de 20°

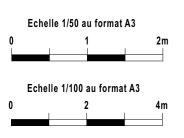
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.:n.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

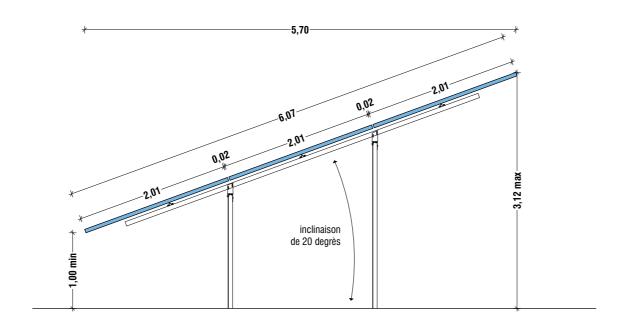
533 863 940 R.C.S. PARIS

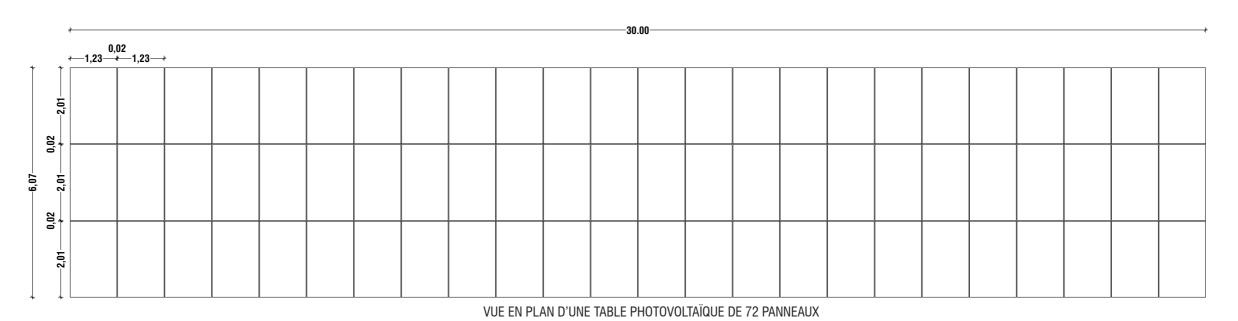
Maître d'ouvrage

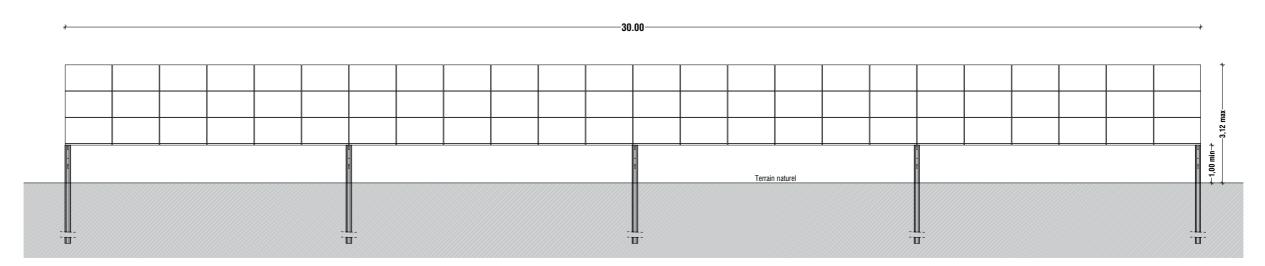


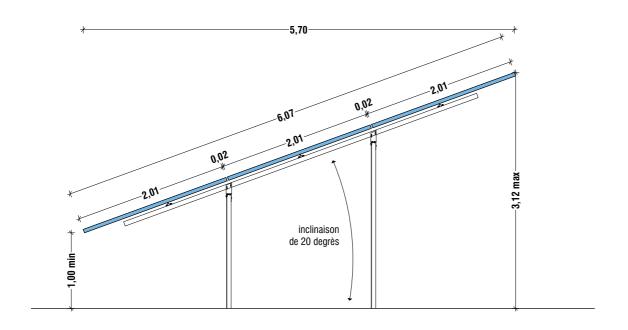
Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

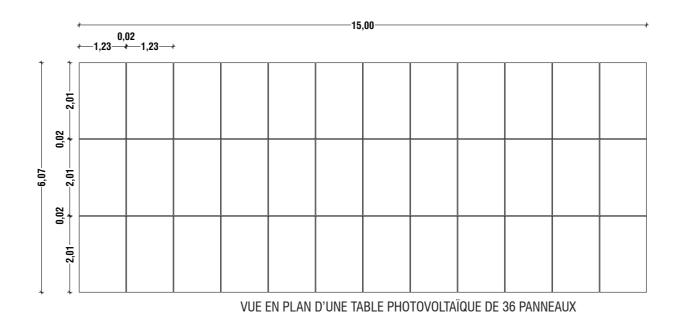
PAGE 48 /67

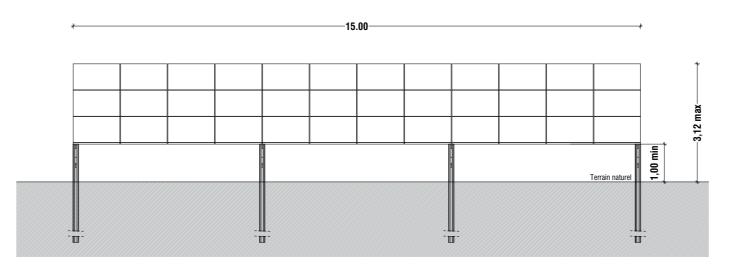












VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 36 PANNEAUX

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE BI-PIEUX DE 36 PANNEAUX

<u>Légende</u>

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 3,12m

Longueur de :

15,00m

Largeur de 6,07m

Largeur projetée au sol de 5,70m

Inclinaison de 20°

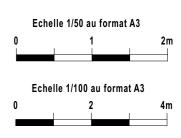
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC5

PAGE 49 / 67

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE MONO-PIEU DE 48 PANNEAUX

<u>Légende</u>

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,43m

Longueur de :

30,00m

Largeur de 4,04m

Largeur projetée au sol de 3,81m

Inclinaison de 20°

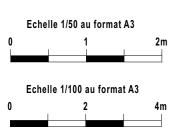
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

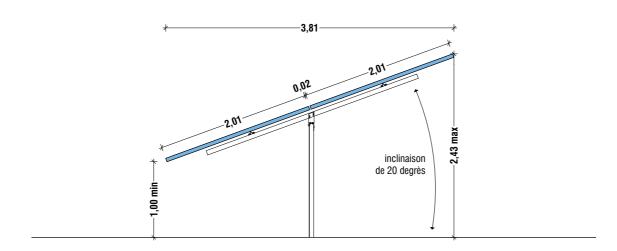
Maître d'ouvrage

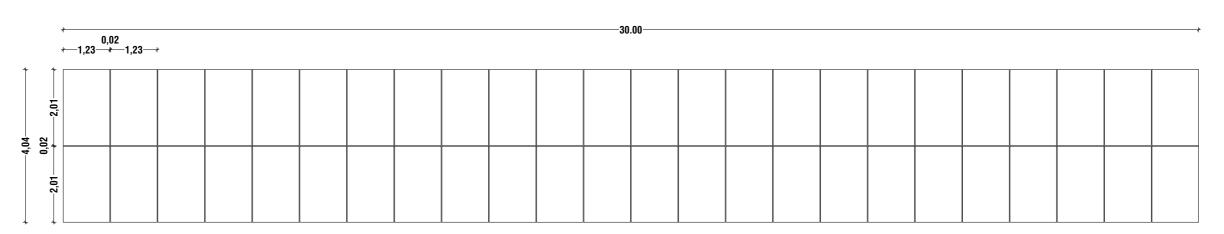


Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

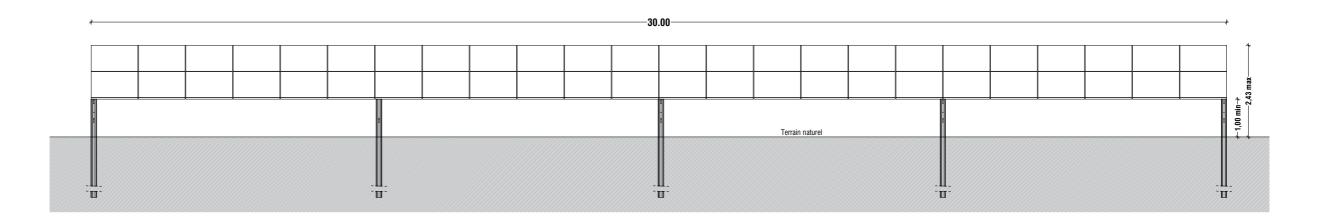
PAGE 50 /67

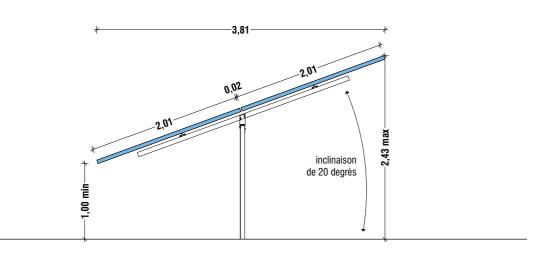


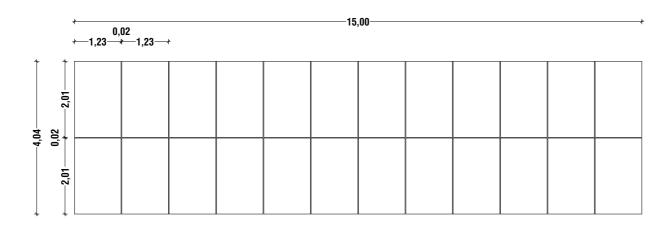




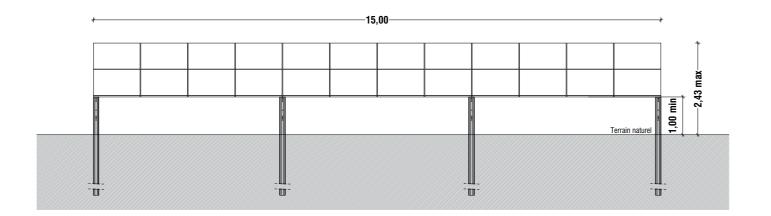
VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 48 PANNEAUX







VUE EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX



VUE DE FACE D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE DE 24 PANNEAUX

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE MONTCUQ 2
COMMUNE DE MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC
(46)

VUE DE FACE ET EN PLAN D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE MONO-PIEU DE 24 PANNEAUX

<u>Légende</u>

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,43m

Longueur de :

15,00m

Largeur de 4,04m

Largeur projetée au sol de 3,81m

Inclinaison de 20°

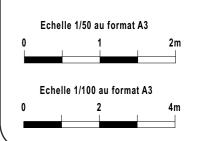
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

3,50m

Espacement entre 2 tables axe est-ouest : 0,20m

Altitude terrain naturel :

+230 NGF à +250m NGF



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SARL au capital de 16500€ 533 863 940 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC5

PAGE 51 / 67

VUE DES FAÇADES DU POSTE DE TRANSFORMATION

<u>Légende</u>

Caractéristique d'un poste de transformation (PDT):

Hauteur de 2,9m

Longueur de 12,19m

Largeur de 2,44m

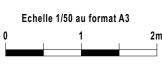
Altitude terrain naturel :

PDT M2-4: +237,50 NGF

PDT M2-3: +226,50 NGF

Aspect exterieur:

RAL 7004



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au Capital de 16500€

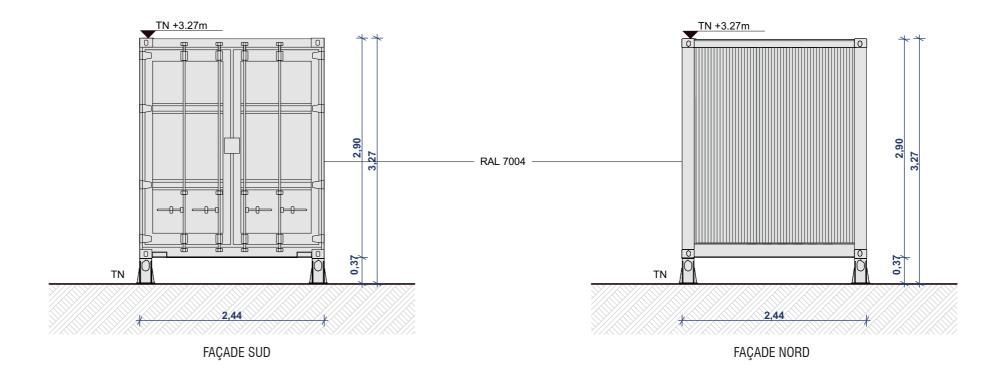
533 863 940 R.C.S. PARIS

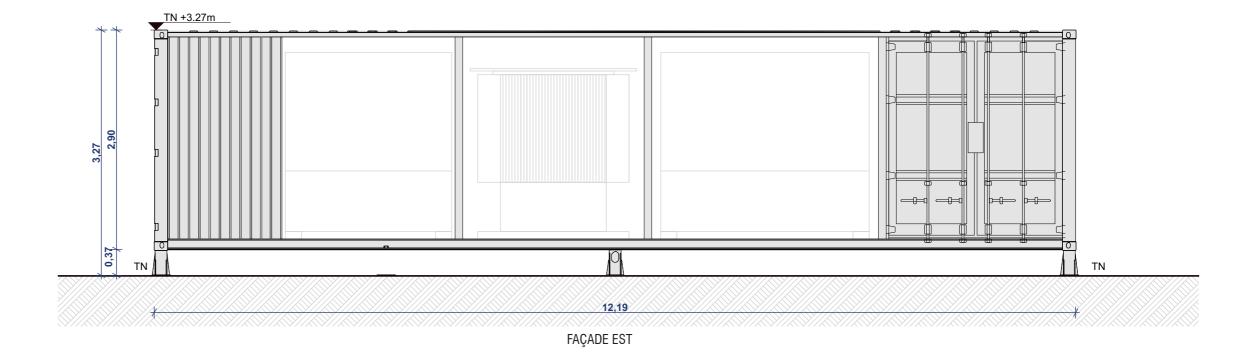
Maître d'ouvrage

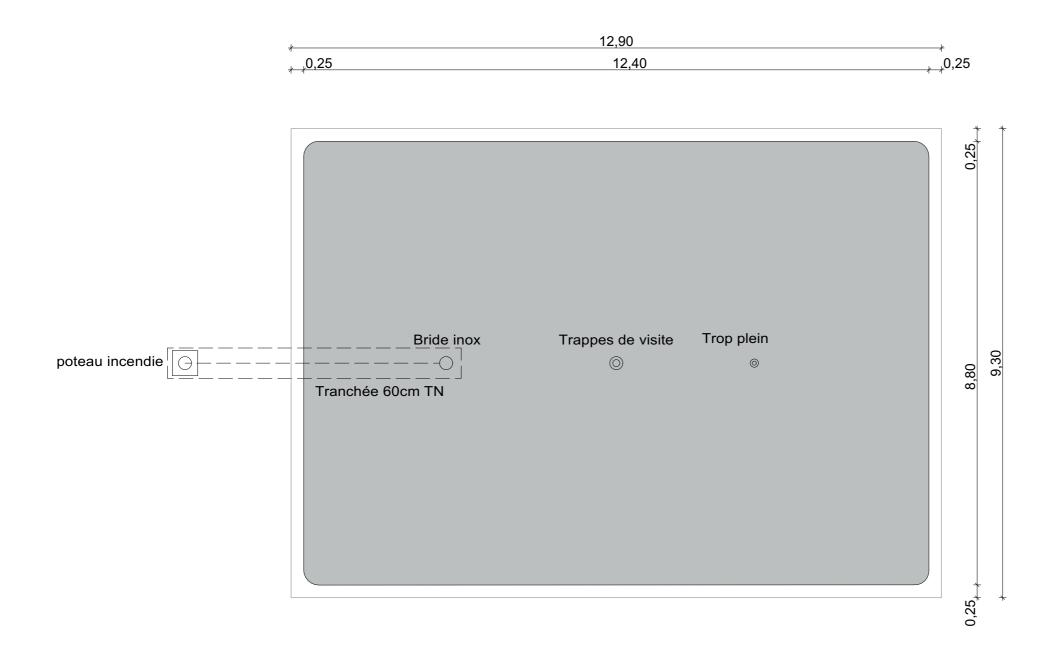


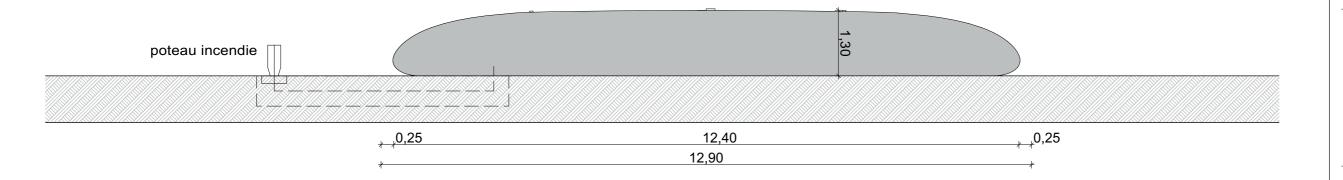
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 52 /67









VUE DES FAÇADES D'UNE CITERNE

<u>Légende</u>

Caractéristique d'une citerne de 120m3 :

Hauteur de 1,30m

Longueur de 12,90m

Largeur de 12,90m

Aspect exterieur:

RAL 6025

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 53 / 67

VUE DES FAÇADES DU POSTE SOURCE

<u>Légende</u>

Caractéristique du poste source :

Hauteur de 4,5m

Longueur de 20m

Largeur de 9m

Altitude terrain naturel :

+243 NGF

Aspect exterieur:

Bardage bois

Echelle 1/150 au format A3

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @ gmx.com

SARL au capital de 16500€

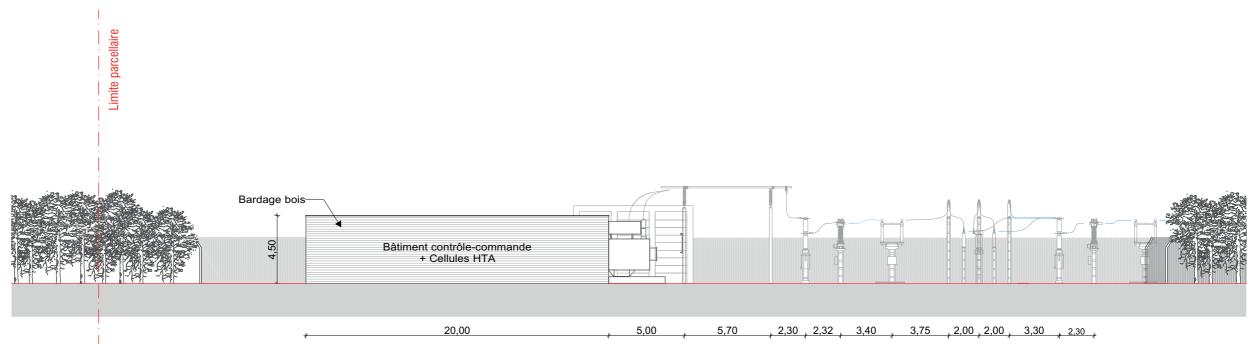
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

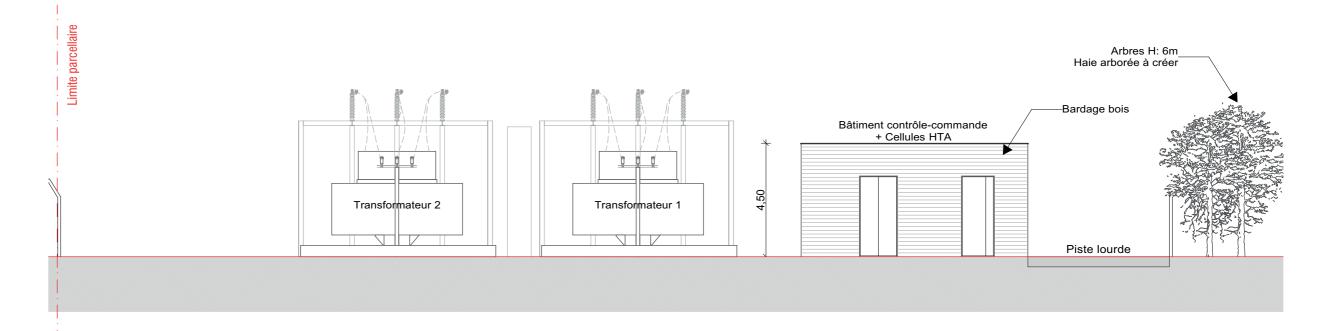


Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 54 /67



Elevation Nord au 1/250ème sur le bâtiment de contrôle du poste source



Elevation Est au 1/150ème sur le bâtiment de contrôle du poste source

PC6 - DOCUMEN	T GRAPHIQUE PERME	TTANT D'APPRÉCIER	L'INSERTION
DU PROJET	DE CONSTRUCTION I	DANS SON ENVIRONM	JEMENT

<u>Contenu</u>

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // imin.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

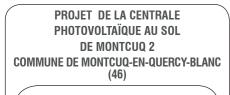
Maître d'ouvrage



<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PC6

PAGE 55 / 67



PLAN DE LOCALISATION **DU POINT DE VUE PHOTOGRAPHIQUE**

<u>Légende</u>

Tables photovoltaïques bipieux (36 et 72 panneaux)

Tables photovoltaïques monopieux (24 et 48 panneaux)

Poste de transformation

Citerne

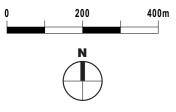
Poste source

Localisation de l'emprise clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non cencerné par la présente demande

Limite communale

Point de vue photographique

Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @ gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 56 /67





PV1 - Point de vue depuis le chemin de Caminel



PV1 - Point de vue depuis le chemin de Caminel avec avec mesures paysagères



PV2 - Point de vue depuis la partie sud de Montcuq 2 vers le poste source



PV2 - Point de vue depuis la partie sud de Montcuq 2 vers le poste source avec mesures paysagères



PV3 - Point de vue depuis le nord de Montcuq 1



PV3 - Point de vue depuis le nord de Montcuq 1 avec mesures paysagères

PC7 - PHOTOGRAP	PHIE PERMETTANT DE SITUER L	E TERRAIN
DANS	L'ENVIRONNEMENT PROCHE	

<u>Contenu</u>

- Plan de localisation des points de vues photographiques
- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // imin.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 61 / 67

PLAN DE LOCALISATION **DES POINTS DE VUES PHOTOGRAPHIQUES**



Localisation de l'emprise clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non cencerné par la présente demande



Echelle 1/3500 au format A3

140m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 62 /67





PV1 - Point de vue depuis le chemin de Caminel



PV2 - Point de vue depuis la partie sud de Montcuq 2

PC8 - PHOTOGRAPHIE PE	ERMETTANT DE	SITUER LE	TERRAIN
DANS LE	PAYSAGE LOIN	ITAIN	

<u>Contenu</u>

- Plan de localisation du point de vue photographique
- Panoramique

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // imin.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 65 / 67

PLAN DE LOCALISATION **DU POINT DE VUE PHOTOGRAPHIQUE**

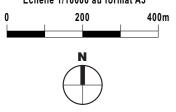
<u>Légende</u>



Localisation de l'emprise clôturée du projet Localisation de l'emprise clôturée non cencerné par la présente demande



Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi @ gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 66 /67





PV3 - Point de vue depuis le nord de Montcuq 1

PC11 -	ETUDE	D'IMPACT	(VOIR	DOCUMENT	JOINT)

<u>Contenu</u>

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

30 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com

SARL au capital de 16500€

533 863 340 R.O.S. PARIS

Maître d'ouvrage



<u>Adresse de Correspondance</u> : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

5 Rue Drouot 75009 PARIS

PAGE 69 / 67